Emploi et Développement social Canada

2015-2016

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des enfants et du Développement social

Rapport ministeriel sur le rendement 2015-2016

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site **canada.ca/publicentre-EDSC**

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : **droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca**

PDF
N° de cat. : Em1-4F-PDF
ISSN : 2368-5123

EDSC
N° de cat. : CA-620-10-16F

Table des matières

Message des ministres 1

Points saillants des résultats 3

Section I : Survol du Ministère 5

Profil de l'organisation 5

Contexte organisationnel 6

Priorités organisationnelles 16

Section II : Vue d'ensemble des dépenses 32

Dépenses réelles 32

Sommaire du rendement budgétaire 32

Tendances relatives aux dépenses du Ministère 35

Dépenses par crédit voté 37

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 37

États financiers et faits saillants des états financiers 38

Section III : Analyse des programmes et des services internes . . . 44

Programmes 44

Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement 44

Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada . . 46

Compétences et emploi 48

Apprentissage 52

Travail 55

Sécurité du revenu 59

Développement social 62

Services internes 65

Section IV : Renseignements supplémentaires 68

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur . . . 68

Tableaux de renseignements supplémentaires 68

Dépenses fiscales fédérales 68

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation 69

Annexe : Définitions 70

Notes de fin de document 74

Message des ministres

Message du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, et de la ministre des Sports et des Personnes handicapées

Nous sommes heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016 d'Emploi et Développement social Canada, qui fait état de nos résultats par rapport aux attentes énoncées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016. Il décrit le travail qu'a réalisé le Ministère en matière d'élaboration, d'amélioration et d'exécution d'importants programmes, politiques et services destinés aux Canadiens.

Forts du soutien précieux de nos employés de l'ensemble du ministère (Emploi et Développement social Canada, le Programme du travail et Service Canada), nous aidons les Canadiens à faire différentes transitions : qu'il s'agisse d'avoir une famille et des enfants ou de devenir un aîné, de passer de l'école au marché du travail, d'un emploi à un autre ou du marché du travail à la retraite.

Tous les Canadiens ont le droit de vivre dans la dignité et méritent d'avoir une réelle occasion de réussir. Cela vaut autant pour les parents qui tentent d'économiser pour l'avenir tout en subvenant aux besoins de leur famille que pour les Canadiens qui sont déjà à la retraite. Nous nous efforçons de faire en sorte que chaque Canadien ait un accès égal aux mesures nécessaires à sa réussite, dans sa collectivité et son milieu de travail.

Dans le budget de 2016, nous avons pris des mesures pour aider la classe moyenne et ceux et celles qui travaillent fort pour en faire partie, et pour ouvrir la voie à une croissance plus juste et plus inclusive. Nous donnons aux Canadiens l'aide dont ils ont besoin en appuyant les familles, au moyen de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants et des améliorations à l'aide financière pour les études postsecondaires; grâce à ses améliorations, l'éducation est plus abordable pour les étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen. De plus, nous améliorons la qualité de vie des aînés et nous bonifions l'assurance-emploi pour ceux et celles qui en ont besoin. Nous demeurons engagés à aider à améliorer l'employabilité et à favoriser l'alphabétisation, l'apprentissage, les compétences essentielles et les besoins individuels des populations mal desservies, telles que les femmes, les communautés autochtones, les personnes handicapées, et nos nouveaux Canadiens.

Nous continuerons à investir dans l'infrastructure sociale afin que tous les Canadiens puissent avoir accès à un logement sûr, adéquat et abordable. De plus, le Ministère fera avancer ses projets visant à moderniser les services offerts aux Canadiens, à bâtir des collectivités plus fortes et à s'assurer que les lieux de travail sont sûrs, justes, productifs et coopératifs, et le demeurent. Nous aidons les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour obtenir un emploi de qualité en investissant dans le développement des compétences et la formation, et en rendant les études postsecondaires plus abordables pour les jeunes Canadiens. Et nous sommes résolus à rétablir l'équité, l'équilibre et la stabilité dans le système fédéral des relations de travail du Canada.

Notre ambitieux programme sera concrétisé grâce à des investissements judicieux et au sens de la justice, ainsi qu'à une étroite collaboration avec nos partenaires et à la mise en place d'un gouvernement ouvert et transparent. En gardant le cap sur les priorités de notre mandat et en harmonisant nos ressources et nos engagements, nous nous assurons que les Canadiens bénéficient de l'appui d'un gouvernement qui sert leurs intérêts.

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

L'honorable MaryAnn Mihychuk
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

L'honorable Carla Qualtrough
Ministre des Sports et des Personnes handicapées

Points saillants des résultats

Quel est le montant des fonds utilisés?

En 2015-2016, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a consacré 122,8 milliards de dollars aux programmes et aux services, dont :

- 117,1 milliards de dollars (95 %) ont profité directement aux Canadiens par l'intermédiaire de l'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse (SV), de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et d'autres programmes de paiement de transfert législatifs.
- 1,6 milliard de dollars ont été dépensés au titre des subventions et des contributions votées et 2,0 milliards de dollars ont été dépensés au titre de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Qui étaient les personnes concernées?

EDSC est le quatrième ministère en importance du gouvernement du Canada et, à ce titre, ses employés ont influencé la vie des Canadiens partout au pays. En 2015-2016, des 21 010 employés à temps plein (ETP – voir l'annexe « Définitions ») :

- 17 067 ETP (81 %) ont assuré la prestation d'avantages directs aux Canadiens, par exemple au titre de l'assurance-emploi, du RPC, de la SV, d'autres programmes de paiement de transfert et des subventions et contributions à l'échelle du Canada.
- 3 943 ETP (19 %) ont assumé la prestation des services et l'exécution des programmes du Ministère.

EDSC a aidé des millions de Canadiens en 2015-2016

- 785 millions de visites sur le site Web de Service Canada; près de 2,2 millions d'appels traités par les agents du service 1 800 O-Canada; 8,7 millions de visites en personne dans les Centres Service Canada.
- 4,6 millions de passeports délivrés.
- 2,95 millions de demandes de prestations d'assurance-emploi (demandes initiales et de renouvellement), 690 000 demandes de prestations du RPC et 775 000 demandes de prestations de la SV ont été traitées.
- 24,7 millions de paiements de prestations d'assurance-emploi (demandes initiales et de renouvellement), 64,4 millions de paiements de prestations du RPC et 68,5 millions de paiements de prestations de la SV ont été émis.

- 640 000 étudiants du postsecondaire inscrits à temps plein ont reçu une aide financière du gouvernement fédéral; ce nombre comprend les étudiants ayant reçu un prêt étudiant ou une bourse canadienne et les étudiants ayant bénéficié d'une bonification d'intérêts pendant les études.
- 395 027 étudiants ont retiré 3,27 milliards de dollars de leurs régimes enregistrés d'épargne-études pour payer leurs études postsecondaires.
- 94 % des conflits de travail dans les milieux de travail de régie fédérale ont été réglés dans le cadre du processus de négociation collective.

Points de service au 31 mars 2016

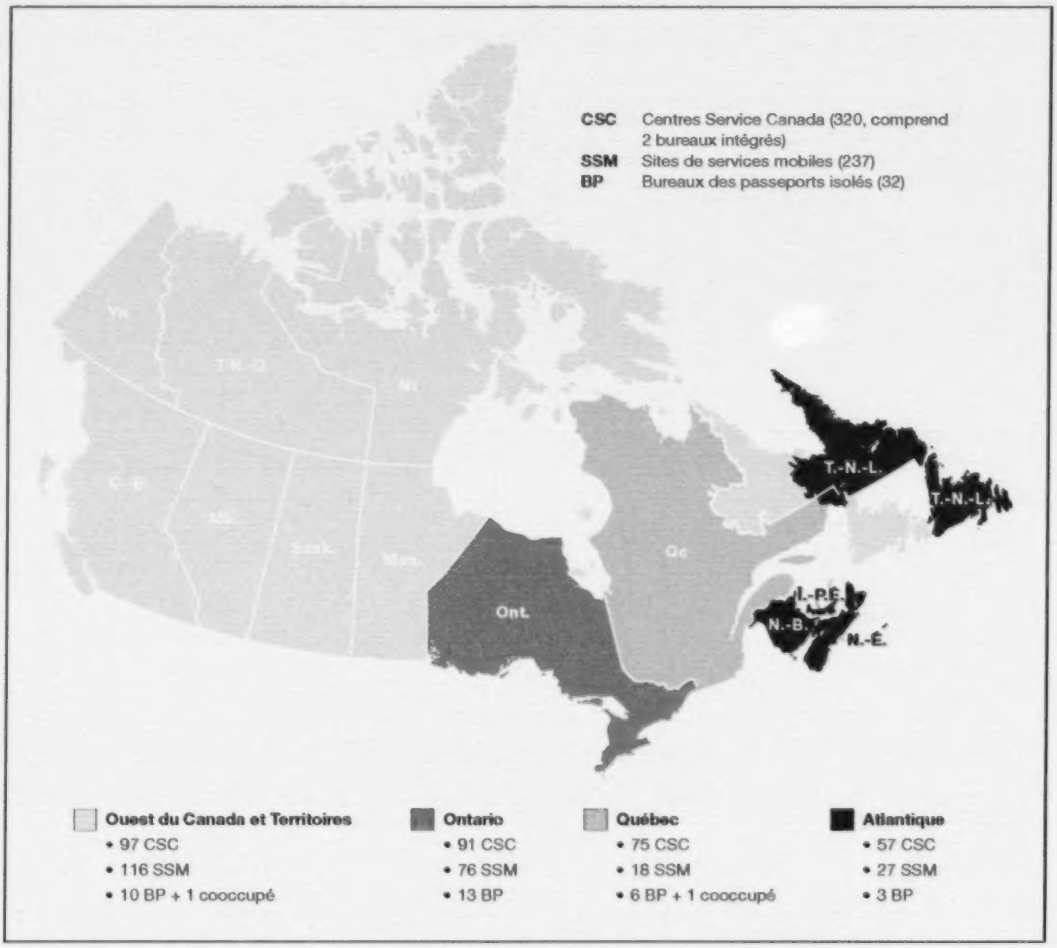

Section I : Survol du Ministère

Profil de l'organisation

Ministres de tutelle :

L'honorable Jean-Yves Duclos

L'honorable MaryAnn Mihychuk

L'honorable Carla Qualtrough

Première dirigeante :

Louise Levonian
Sous-ministre de l'Emploi et du Développement social

Portefeuille ministériel :

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Ministre des Sports et des Personnes handicapées

Instruments habilitants : ***Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*** **(L.C. 2005, chap. 34)**[1]. De l'information additionnelle sur les lois et les règlements est accessible sur le **site Web d'Emploi et Développement social Canada**[2].

Année de constitution/d'entrée en activité : 2005

Autres : Pour plus d'information sur le rôle du Ministère, veuillez consulter le **site Web d'Emploi et Développement social Canada**[3].

Contexte organisationnel

Raison d'être

La mission d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), y compris du Programme du travail et de Service Canada, consiste à bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, à aider les Canadiens et les Canadiennes à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et à améliorer leur qualité de vie.

Responsabilités

EDSC fournit une gamme de programmes et services qui touchent les Canadiens tout au long de leur vie. Le Ministère garantit aux aînés un revenu de base, appuie les travailleurs sans emploi, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires et soutient les parents qui élèvent de jeunes enfants. Le Programme du travail est responsable des lois et des politiques du travail dans les milieux de travail de compétence fédérale. Service Canada aide les citoyens à bénéficier des programmes d'EDSC, de même que des autres programmes et services du gouvernement du Canada.

Pour accomplir sa mission, le Ministère :

- élabore des politiques pour que toutes les personnes puissent mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs ressources pour participer à des activités d'apprentissage, au marché du travail et aux activités de leur collectivité;
- exécute des programmes qui aident les Canadiens à franchir les étapes de la vie, qu'il s'agisse du passage de l'école au travail, d'un emploi à un autre, du chômage à l'emploi ou de la population active à la retraite;
- offre un soutien du revenu aux aînés, aux familles ayant des enfants et aux prestataires de l'assurance-emploi;
- aide les Canadiens qui ont des besoins particuliers, comme les Autochtones, les personnes handicapées, les sans-abri, les voyageurs et les nouveaux immigrants;
- encadre les relations de travail, la santé et la sécurité au travail, les normes du travail, l'équité en emploi et l'indemnisation des travailleurs dans les secteurs de compétence fédérale, et représente le Canada au sein des organisations internationales du travail, en plus de négocier et d'appliquer les dispositions sur le travail des initiatives de libre-échange;
- exécute des programmes et services pour le compte d'autres ministères et organismes.

Parmi les rôles et responsabilités qui sont au cœur du mandat du Ministère, se trouvent la conception et l'exécution de programmes et services fédéraux bien connus :

- la Sécurité de la vieillesse;
- le Régime de pensions du Canada;
- l'assurance-emploi;
- le Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis;
- le Programme canadien pour l'épargne-études;

- la Prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui ont été remplacées par l'Allocation canadienne pour enfants en juillet 2016;
- le Programme de protection des salariés;
- les Services de passeport.

Les avantages directs consentis aux Canadiens font partie du filet de sécurité sociale du Canada et représentent 95 % des dépenses du Ministère.

Par le Programme du travail, le Ministère contribue à améliorer les conditions d'emploi et le bien-être des travailleurs canadiens, offre de l'aide en matière de prévention et résolution des conflits aux syndicats et aux employeurs relevant du gouvernement fédéral, et favorise le respect des principes et des normes internationales en matière de travail.

Par Service Canada, le Ministère facilite l'accès des Canadiens à ses programmes ainsi qu'à d'autres programmes et services fédéraux au moyen de 589 points de service en personne partout au pays (555 points de service de Service Canada, 2 bureaux intégrés à un bureau des passeports et 32 bureaux des passeports isolés). En plus d'offrir des services en personne, Service Canada répond également aux besoins des Canadiens en ligne (sur le site **servicecanada.gc.ca** et **Canada.ca**) et au moyen de Mon dossier Service Canada, de son service téléphonique (1 800 O-Canada) et de son réseau de centres d'appels.

Enfin, le Ministère verse des subventions et des contributions à d'autres ordres de gouvernement et à des organismes des secteurs bénévole, privé et communautaire ou du milieu de l'éducation, afin qu'ils réalisent des projets qui répondent aux besoins du marché du travail canadien et aux besoins des Canadiens en matière de développement social.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'EDSC pour 2015-2016 est présentée ci-dessous. Elle comprend les programmes qu'offre le Ministère pour réaliser ses quatre objectifs stratégiques.

1. **Résultat stratégique :** Excellence du service à l'échelle du gouvernement

    1.1 **Programme :** Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement

        1.1.1 **Sous-programme :** Services téléphoniques de renseignements généraux du gouvernement du Canada

        1.1.2 **Sous-programme :** Présence du gouvernement du Canada sur Internet

        1.1.3 **Sous-programme :** Points de service en personne

    1.2 **Programme :** Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

        1.2.1 **Sous-programme :** Passeport

        1.2.2 **Sous-programme :** Programmes des autres ministères du gouvernement

2. **Résultat stratégique :** Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace

   2.1 **Programme :** Compétences et emploi

      2.1.1 **Sous-programme :** Assurance-emploi

      2.1.2 **Sous-programme :** Ententes sur le développement du marché du travail

      2.1.3 **Sous-programme :** Ententes sur le Fonds canadien pour la création d'emplois

      2.1.4 **Sous-programme :** Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées

      2.1.5 **Sous-programme :** Fonds d'intégration pour les personnes handicapées

      2.1.6 **Sous-programme :** Stratégie emploi jeunesse

      2.1.7 **Sous-programme :** Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

      2.1.8 **Sous-programme :** Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

      2.1.9 **Sous-programme :** Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones

      2.1.10 **Sous-programme :** Fonds pour les compétences et les partenariats

      2.1.11 **Sous-programme :** Fonds pour l'emploi des Premières Nations

      2.1.12 **Sous-programme :** Guichet-Emplois

      2.1.13 **Sous-programme :** Programme d'appui aux initiatives sectorielles

      2.1.14 **Sous-programme :** Alphabétisation et compétences essentielles

      2.1.15 **Sous-programme :** Métiers spécialisés et apprentissage (programme du Sceau rouge)

      2.1.16 **Sous-programme :** Subvention aux apprentis

      2.1.17 **Sous-programme :** Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers

      2.1.18 **Sous-programme :** Programme des travailleurs étrangers temporaires

   2.2 **Programme :** Apprentissage

      2.2.1 **Sous-programme :** Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis

      2.2.2 **Sous-programme :** Programme canadien pour l'épargne-études

3. **Résultat stratégique :** Milieux de travail sécuritaires, équitables et productifs, où règne la coopération

   3.1 **Programme :** Travail

      3.1.1 **Sous-programme :** Relations de travail

      3.1.2 **Sous-programme :** Santé et sécurité au travail

         3.1.2.1 **Sous-sous-programme :** Santé et sécurité professionnelles

         3.1.2.2 **Sous-sous-programme :** Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail

      3.1.3 **Sous-programme :** Normes du travail et équité en matière d'emploi

         3.1.3.1 **Sous-sous-programme :** Normes du travail

         3.1.3.2 **Sous-sous-programme :** Équité en milieu de travail

         3.1.3.3 **Sous-sous-programme :** Programme de protection des salariés

      3.1.4 **Sous-programme :** Affaires internationales du travail

4. **Résultat stratégique :** Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités

   4.1 **Programme :** Sécurité du revenu

      4.1.1 **Sous-programme :** Sécurité de la vieillesse

      4.1.2 **Sous-programme :** Régime de pensions du Canada

      4.1.3 **Sous-programme :** Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

      4.1.4 **Sous-programme :** Programme canadien pour l'épargne-invalidité

      4.1.5 **Sous-programme :** Prestation nationale pour enfants

   4.2 **Programme :** Développement social

      4.2.1 **Sous-programme :** Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

      4.2.2 **Sous-programme :** Programme de partenariats pour le développement social

         4.2.2.1 **Sous-sous-programme :** Enfants et familles

         4.2.2.2 **Sous-sous-programme :** Personnes handicapées

      4.2.3 **Sous-programme :** Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

      4.2.4 **Sous-programme :** Prestation universelle pour la garde d'enfants

      4.2.5 **Sous-programme :** Fonds pour l'accessibilité

      4.2.6 **Sous-programme :** Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus

Services internes

Contexte opérationnel et analyse des risques

EDSC continue de mener ses activités dans un environnement caractérisé par des changements démographiques importants dans la société canadienne, une conjoncture économique internationale qui influe sur les possibilités sociales et économiques de la population, et des attentes grandissantes des Canadiens en matière de service.

Le Ministère offre des programmes qui aident la population canadienne à toutes les étapes de leur vie, en employant une variété de modes de prestation de services. En 2015-2016, il a versé 117,1 milliards de dollars en prestations aux Canadiens. Les complexités associées au traitement d'un volume élevé d'opérations d'importance notable, qui comportent habituellement des renseignements personnels et confidentiels, exposent le Ministère à des risques multidimensionnels et interdépendants qui proviennent de diverses sources externes et internes.

Les attentes par rapport aux services du gouvernement ont augmenté, car les Canadiens comparent leur expérience de service à celle que leur fournissent certaines organisations du secteur privé. Pour répondre à ces attentes, il faut mettre au point des stratégies permettant d'améliorer sans cesse les systèmes technologiques et les services que le Ministère offre, et employer des approches novatrices tout en atténuant les risques émergents associés à un nouveau modèle de prestation.

En raison de l'exécution d'un nouveau programme de prestation de services, et d'autres aspects du renouvellement de la technologie de l'information (TI), le Ministère a accordé davantage d'importance à la gestion de l'information et à la protection des renseignements personnels. Ainsi, il a déjà entrepris des plans d'action dans ces secteurs, afin de renforcer les cadres existants, de mieux sensibiliser le personnel à l'importance de la protection des renseignements personnels et confidentiels, et de répondre aux initiatives des organismes centraux, notamment la nouvelle **Directive sur la tenue de documents** du Conseil du Trésor mise en œuvre en 2015. Toutefois, l'utilisation croissante des technologies Web et mobiles pour exécuter les opérations ministérielles nécessite de prêter une attention constante aux protocoles de protection de l'information.

Au fur et à mesure que le Ministère fait la transition à sa nouvelle stratégie de prestation de services et met en œuvre d'autres grandes initiatives d'automatisation et de renouvellement de la TI, les compétences qu'exigent les nouvelles technologies et les nouveaux processus opérationnels évolueront. Puisqu'il reste à définir bon nombre des modifications dans les opérations, il sera difficile de prédire avec exactitude les types de nouvelles compétences requises bien avant que les nouvelles technologies soient implantées. Pour relever les défis que pose la main-d'œuvre, le Ministère a élaboré la Stratégie de l'effectif d'EDSC 2015-2020, qui en est à la deuxième année de sa mise en œuvre.

En 2015-2016, le Ministère a déterminé quatre principaux secteurs de risque organisationnels :

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Gestion de projets Vu la complexité des projets, EDSC pourrait éprouver des difficultés à respecter l'échéancier des projets en raison d'un manque de capacité et de compétences en gestion de projet.	Comme précisé dans le Plan d'activités intégré de 2016-2019 d'EDSC, au cours de l'exercice 2015-2016, le Ministère a commencé à évoluer vers une culture d'excellence à l'échelle de l'organisation dans la gestion des projets d'investissement. Durant l'exercice, EDSC a continué de surveiller les risques associés à la gestion des projets, particulièrement les initiatives de TI de grande envergure. Faisant fond sur les progrès accomplis au cours des exercices précédents pour gérer les risques associés à la gestion des projets, le Ministère a mis à exécution une série de stratégies et de plans d'action afin d'améliorer la gestion des risques liés à la gestion de projet. Par exemple, en appliquant le cadre de gestion de projet, le Ministère a accompli des progrès dans le renforcement de la capacité de gestion de projet et a offert une formation intensive afin d'assurer la compréhension des principes, des processus et des outils de gestion de projet. Pour améliorer la sensibilisation aux projets des directions générales et aux interdépendances, EDSC a aussi harmonisé les rôles des conseillers en gestion de projet, afin qu'ils fournissent une expertise, une orientation et des conseils aux directions générales clientes. De plus, un marché de capacité à la demande a été finalisé pour déployer l'expertise en gestion de projet. Un programme de formation complet a été créé pour favoriser l'acquisition de compétences en gestion de projet au sein d'EDSC. La formation en gestion de projet comprend des modules sur la planification des investissements, les analyses de rentabilisation, la conception et le lancement du projet (phases 1 et 2), le traitement conditionnel (risque, enjeu, demande de modification) et l'échéancier de projet. Afin de communiquer de l'information en temps réel sur l'état, l'échéancier et les dépenses des projets, des outils de gestion de projet, tels que le Système d'information de gestion de projet (SIGP), ont été progressivement mis en place au sein du Ministère. Précisons que la phase 2 du SIGP a été réalisée et la phase 3 a été approuvée dans le cadre du processus de planification des investissements de 2016-2017. Cela comprenait également la présentation de rapports automatisés sur le projet et à l'échelle du portefeuille à partir des données et des résultats du SIGP.	1.1 Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement 1.2 Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada 5.1 Services internes

	Pour faire en sorte que les principaux intervenants comprennent mieux les politiques du Conseil du Trésor et les responsabilités du Ministère à l'appui de ces politiques et des nouveaux processus de gestion des investissements, EDSC a exécuté, et continuera d'exécuter, des activités de communication et de mobilisation dans l'ensemble du portefeuille. L'architecture des opérations d'EDSC a été établie pour appliquer une approche formelle reproductible à la description et à l'analyse des modèles administratifs et opérationnels internes, en utilisant l'architecture des opérations à titre d'instrument d'orientation pour mieux planifier et gérer la demande de TI et les investissements en résultant. Enfin, nous avons renforcé la gouvernance en favorisant la responsabilisation des promoteurs de projet et des équipes de projet, en ajoutant des processus pour accroître la capacité de surveillance et l'intégration dans l'ensemble des projets, et en mettant en œuvre un processus de gestion du changement.	
Protection des renseignements personnels et sécurité Vu le volume et la nature délicate des données d'EDSC ainsi que la prolifération des menaces en ligne, il se pourrait qu'EDSC ou ses clients accèdent par mégarde à l'information recueillie ou qu'EDSC ou ses clients traitent, utilisent ou divulguent de façon inappropriée cette information.	Étant donné que le Ministère détient des renseignements personnels sur presque tous les citoyens canadiens qui bénéficient ou ont bénéficié d'un avantage social ou d'un service qu'il offre, le défaut de protéger les renseignements personnels confidentiels contre la collecte, l'utilisation et la communication inappropriées pourrait nuire à la qualité des services aux Canadiens et diminuer la confiance qu'accorde le public au Ministère, nuisant ainsi à sa réputation tout en l'exposant à des poursuites judiciaires potentielles et à des coûts. De plus, les cybermenaces et les cyberattaques continuent de représenter une menace en raison des vulnérabilités technologiques du Ministère. De plus, EDSC échange un volume élevé d'information renfermant des données personnelles, confidentielles et délicates avec d'autres ministères et ordres de gouvernement et des tiers. Cet échange expose le Ministère au risque que ses partenaires ou clients recueillent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels de façon accidentelle ou inappropriée. Pour gérer adéquatement l'échange de renseignements, des accords sur l'échange de renseignements ont été négociés. Ces accords constituent un protocole d'entente entre les parties et précisent les conditions dans lesquelles elles peuvent échanger, utiliser et retenir des renseignements personnels. EDSC est conscient de la nécessité d'utiliser des données administratives pour améliorer les programmes et les services à l'intention des Canadiens. À ce titre, le Ministère a mis en place un cadre solide pour les activités de politique, d'analyse, de recherche et d'évaluation qui porte sur l'utilisation à des fins non administratives des renseignements personnels.	1.1 Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement 1.2 Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

	Le Ministère continue également d'effectuer des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée pour les activités ou programmes nouveaux ou largement modifiés. Il a en outre amélioré et simplifié le processus pour déterminer les incidences et les risques pour la protection des renseignements personnels ainsi que les stratégies d'atténuation connexes. Ces mesures s'inscrivent dans une vaste initiative visant à moderniser les politiques et processus de protection des renseignements personnels et à renforcer l'approche de gestion de ces renseignements en poursuivant la mise en œuvre du Programme de protection des renseignements personnels du Ministère. La surveillance constitue en outre une importante activité pour renforcer la gestion des renseignements personnels. Au cours du dernier exercice, EDSC a continué à resserrer la coordination horizontale et la priorisation des enjeux, des plans et des stratégies pour protéger les renseignements personnels par l'entremise du Comité de la protection des renseignements personnels et de la sécurité de l'information. Les exercices proactifs d'évaluation des risques ont amélioré la conformité grâce à des responsabilités claires et à la surveillance continue de la gouvernance. De plus, le Ministère a maintenu ses efforts pour tenir compte des considérations en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité dans la conception et l'architecture des initiatives et des programmes organisationnels. Pour favoriser la sensibilisation à la protection des renseignements personnels à l'interne, EDSC continue de promouvoir l'orientation et la formation à ce sujet, notamment au moyen du module de formation obligatoire sur la gérance de l'information et les comportements efficaces en milieu de travail pour tous ses employés. EDSC a aussi adopté une politique de rangement des bureaux et effectué des inspections de sécurité matérielle visant à protéger les renseignements confidentiels et les biens ministériels et à atténuer le risque d'accès non autorisé ou d'atteinte à la sécurité.	

Technologie de l'information Compte tenu du vieillissement des technologies qui sous-tendent l'exécution des programmes d'EDSC, il se peut que la capacité du Ministère au chapitre de la TI et le remplacement des technologies désuètes, qu'il s'agisse de l'infrastructure ou des applications, perturbent temporairement le service.	De plus en plus, les Canadiens s'attendent à ce que les services du gouvernement soient accessibles en ligne de manière opportune et sécurisée. Pour répondre à ces attentes, le Ministère investit dans plusieurs initiatives de modernisation visant à mieux répondre aux besoins des clients en matière de prestation de services. La majorité de ces initiatives transformationnelles comporte des projets de TI pour actualiser les infrastructures et applications informatiques désuètes. Beaucoup de ces projets sont réalisés simultanément, ce qui exige une capacité suffisante de gestion de projet. Ces projets sont également interdépendants, de sorte que leur réussite est interreliée. Les défis sont accentués en raison des difficultés à prédire les changements dans chaque projet, d'où la nécessité d'effectuer une planification adéquate pour éviter la perturbation potentielle du service. Le Ministère compte de nombreuses stratégies – décrites en détail ci-dessous – pour atténuer les risques associés à la TI. EDSC poursuit ses investissements courants pour moderniser l'infrastructure de TI. Par exemple, il donne suite au programme de Gestion du portefeuille des applications afin de déterminer les applications de TI dans lesquelles investir ou desquelles se dessaisir. Dans le cadre de ce programme, il continue de renforcer le processus pour gérer la série d'applications et de plateformes nécessaires pour soutenir la prestation des services. En s'appuyant sur les principaux piliers du programme de sécurité de la TI, le Ministère gère l'exposition aux risques majeurs en ce qui a trait à l'environnement de la TI. Par exemple, la composante des environnements de TI existants, qui constitue un mécanisme de contrôle des risques du programme de sécurité ministérielle, sert à gérer les incidences de l'exposition aux risques découlant des applications actuelles qui soutiennent les principaux programmes. Le Ministère a effectué des évaluations détaillées des risques et a mis en œuvre des plans d'atténuation pour les risques clés dans les environnements de TI existants. Grâce au Modèle des capacités opérationnelles ministériel, récemment mis au point, la précision de l'état actuel des capacités principales d'EDSC a favorisé la planification éclairée des investissements et des stratégies, l'analyse des risques et la compréhension horizontale de l'orientation intégrée.	1.1 Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement 1.2 Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada 5.1 Services internes

	De plus, EDSC a investi pour améliorer et rationaliser les processus afin de mettre en place des mécanismes de TI documentés, normalisés et reproductibles, de sorte que les directions générales réalisent des gains de rendement, fassent preuve de souplesse dans la réponse aux demandes des clients et réduisent les coûts. En particulier, le Ministère a finalisé la feuille de route du contexte et des processus de TI pour appuyer les clients comptant des processus de TI complexes. Il a aussi élaboré des directives et des gabarits pour les processus, et a conçu des répertoires pour classifier et organiser correctement ces processus.	
Gestion des ressources humaines En raison du vieillissement de la fonction publique, EDSC court le risque de perdre de précieuses ressources ayant des connaissances historiques qui ne seront pas remplacées de façon appropriée pour servir les Canadiens.	Le contexte où évolue la fonction publique est de plus en plus complexe, d'où la nécessité de nouvelles compétences et capacités. Le rythme rapide des initiatives de modernisation, surtout celles en matière de TI, suscite différentes menaces et possibilités se rapportant à la gestion des ressources humaines dans l'ensemble du gouvernement. Dans ce contexte, EDSC fait face au défi de constituer un effectif composé d'employés possédant les compétences et habiletés requises pour atteindre les objectifs de transformation et de poursuite des activités. Le Ministère doit aussi relever le défi de réagir adéquatement au nombre élevé de retraites anticipées au cours des cinq prochaines années et aux répercussions sur la capacité de l'effectif découlant de nombreuses initiatives de compression des coûts qui ont été entreprises au fil des ans. La planification efficace de l'effectif est encore plus importante si le Ministère entend attirer des employés talentueux et rationaliser les processus de recrutement afin d'accroître l'efficacité. Pour relever les défis associés aux ressources humaines, dans le cadre de la récente Stratégie de l'effectif d'EDSC 2015-2020, le Ministère élabore et met en œuvre plusieurs stratégies visant à faire en sorte d'affecter les personnes appropriées aux fonctions qui leur conviennent au moment opportun, à perfectionner le personnel et à favoriser un milieu de travail productif. La mise en œuvre des principaux piliers de la Stratégie de l'effectif a permis à EDSC d'affermir ses processus de dotation proactive, de planification de la relève, de formation et de perfectionnement, de renforcement des capacités et de gestion du rendement. Durant le dernier exercice, le Ministère a consolidé la planification de l'effectif et de la relève en élaborant la stratégie de recrutement et de dotation, l'aperçu de la planification de la relève, et la trousse d'outils connexe. EDSC a aussi accompli de grands progrès dans l'intégration de la planification de l'effectif dans la planification des activités, pour faire en sorte que les décisions relatives aux ressources humaines soient prises en compte dans la prise de décisions sur les opérations et l'établissement des priorités.	5.1 Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité 1 : Fournir des programmes et des services de haute qualité

Innover dans la conception et l'exécution des programmes, en veillant à ce que l'élaboration des politiques et des programmes soit axée sur la prestation des services et à ce que les processus soient simples et automatisés.

Type de priorité : Nouveau

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Moderniser la présence Web du gouvernement du Canada	Décembre 2013	Décembre 2017	Selon l'échéancier	1.1.2 Présence du gouvernement du Canada sur Internet
Moderniser les services de passeport	Juin 2013	À déterminer	Retardé	1.2.1 Passeport
Exécuter la Stratégie de réduction de l'arriéré du régime d'assurance-emploi	Octobre 2014	Septembre 2016	Selon l'échéancier	2.1 Compétences et emploi
Moderniser les programmes et les services liés au travail dans les milieux de travail de régie fédérale	Permanent	Permanent	Selon l'échéancier	3.1 Travail
Faire progresser le programme de commerce international et de droits de la personne par la négociation d'accords bilatéraux et multilatéraux dans le domaine du travail et par la participation à des tribunes multilatérales	Juin 2010	Octobre 2015	Terminé	3.1.4 Affaires internationales du travail
Faire progresser, dans tous les programmes du Ministère, les mesures d'intégrité du Programme fondées sur les risques	Avril 2015	Permanent	Selon l'échéancier	Tous les programmes

Progrès réalisés pour atteindre la priorité :

Au sujet de la modernisation et la simplification de la présence sur le Web du Canada, le 3 décembre 2015, plusieurs institutions fédérales ont commencé à publier directement sur le site **Canada.ca** et certaines ont migré l'ensemble de leur contenu à ce site. Plus de 60 organismes utilisent maintenant l'outil de gestion des comptes de médias sociaux pour les comptes officiels de médias sociaux du gouvernement du Canada. De plus, une solution de recherche intégrée (utilisant Google) a été acquise et lancée. Pour la présence en ligne d'EDSC (c.-à-d. EDSC, Service Canada et le Programme du Travail), le Ministère a passé en revue, archivé et transféré près de 55 % de ses pages Web au site **Canada.ca**.

La modernisation des services de passeport vise à opérer un virage fondamental dans le modèle opérationnel du programme à la suite de l'introduction du passeport d'une période de validité de dix ans, ce qui entraînera une grande fluctuation dans la demande de services de passeport. On se préparera à ce virage en étendant les services de passeport dans l'ensemble du réseau de points de service en personne de Service Canada, en remplaçant l'infrastructure de TI vieillissante du programme, en rehaussant l'intégrité du processus de demande de passeport et en appuyant la stratégie de service axé sur le numérique. EDSC collabore avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à la modernisation des services de passeport dans le cadre du Projet de couplage des données sur l'identité. Ce projet permettra de valider l'identité des demandeurs de passeport.

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de l'arriéré du régime d'assurance-emploi, plus de 300 employés ont été engagés pour traiter les demandes de prestations et réduire l'arriéré accumulé à un niveau acceptable. À la fin de l'exercice, l'arriéré avait été résorbé de 45 % par rapport à la même période en 2014-2015 et de 37 % par rapport à 2013-2014. Le Ministère a atteint sa cible de réduire à 220 000, à la fin de l'exercice, l'arriéré des premières demandes et des demandes de renouvellement. Il est ainsi en mesure de respecter de façon constante sa norme de service en matière de rapidité de traitement, fixée à 80 %. Sous l'effet de la Stratégie de réduction de l'arriéré, le taux de rapidité de traitement se situait à 83,8 % en mars 2016, et l'arriéré des premières demandes, des demandes de renouvellement et des demandes révisées avait été réduit à 212 733.

Durant l'exercice 2015-2016, les activités de modernisation des programmes et des services du travail se sont concentrées sur l'adaptation au changement, la simplification des processus opérationnels et une meilleure utilisation de la technologie. Cela comprenait de s'attaquer aux secteurs à risque élevé dans le cadre des interventions proactives en matière de santé et sécurité au travail, de fournir des outils de promotion de la santé mentale et la sécurité au travail, de renégocier les accords avec les provinces sur l'indemnisation des travailleurs et d'accroître le recours à la technologie (p. ex. déclarations en ligne du Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail, élaboration d'outils en ligne pour favoriser l'observation des normes du travail, fourniture de tablettes aux agents de santé et sécurité sur le terrain et valorisation de la technologie pour joindre les collectivités éloignées et les communautés des Premières Nations). De même, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de TI unique visant à regrouper toutes les fonctions actuellement prises en charge par de nombreuses applications indépendantes du Programme du travail, notamment les bases de données de surveillance de la santé et sécurité en milieu de travail.

Le Ministère est parvenu à intégrer des dispositions exécutoires relatives au travail dans les accords de libre-échange conclus avec Israël et l'Ukraine ainsi que dans l'Accord de partenariat transpacifique, et a contribué à rehausser l'appui du public à l'égard des accords de libre-échange du Canada.

Durant l'exercice 2015-2016, le Ministère a fait une promotion active de l'approche d'intégrité planifiée, qui vise à incorporer l'intégrité tout au long du cycle de vie d'un programme ou service, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention des erreurs et de la fraude. Cela comprend la réalisation d'analyses et la prestation de conseils concernant les risques liés à l'intégrité et les mesures d'atténuation dans le cadre des initiatives de modernisation de la prestation des services, ainsi que la poursuite d'examens de conformité des programmes pour cerner les secteurs à risque élevé auxquels porter attention. Le Ministère a également utilisé des techniques d'analyse avancées et a mis en œuvre plusieurs modèles prédictifs pour déterminer les secteurs à risque élevé, répartir la charge de travail et les demandes de prestations, et relever les cas d'erreur ou de fraude qui étaient passés inaperçus.

Priorité 2 : Exécuter la stratégie de service d'EDSC

Mettre en œuvre une nouvelle stratégie de service pour répondre aux attentes changeantes des citoyens concernant les services en ligne, afin de rendre la prestation des services plus abordable, sûre et accessible, et d'accroître l'efficience au moyen d'outils et de processus rationalisés, simplifiés et normalisés.

Type de priorité : Nouveau

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Terminer la plus récente étape du programme d'automatisation de l'assurance-emploi	Janvier 2015	Mai 2017	Selon l'échéancier	2.1 Compétences et emploi
Planifier la modernisation de la prestation des services d'assurance-emploi	Avril 2014	Planification : décembre 2017 Mise en œuvre : décembre 2023	Selon l'échéancier	2.1 Compétences et emploi 4.1 Sécurité du revenu
Parachever les stratégies d'amélioration du service de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) et du Régime de pensions du Canada (RPC)	SV : septembre 2013 RPC : avril 2015	SV : juin 2019 RPC : septembre 2019	Selon l'échéancier Selon l'échéancier	4.1 Sécurité du revenu
Renforcer la gestion de l'identité	2011	Permanent	Selon l'échéancier	1.2.1 Passeport 2.1.1 Assurance-emploi 2.1.18 Programme des travailleurs étrangers temporaires 4.1.1 Sécurité de la vieillesse 4.1.2 Régime de pensions du Canada
Continuer de moderniser les subventions et les contributions	Avril 2015	Mars 2016	Permanent	2.1 Compétences et emploi 4.2 Développement social

Poursuivre la création d'un compte électronique sécurisé pour les citoyens, les entreprises et les intervenants	Avril 2015	Mars 2019	En cours	1.1.2 Présence du gouvernement du Canada sur Internet
Faire progresser la Stratégie des services numériques	Avril 2014	Février 2016	Terminé	1.1.2 Présence du gouvernement du Canada sur Internet
Terminer la nouvelle attribution des contrats à des fournisseurs de services pour le Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis	Novembre 2012	Avril 2018	Selon l'échéancier	2.2.1 Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis
Mettre en œuvre la Stratégie de services du gouvernement du Canada et la Politique sur les services du Secrétariat du Conseil du Trésor	2014	Permanent	Selon l'échéancier	Tous les programmes

Progrès réalisés pour atteindre la priorité :

Le programme d'automatisation de l'assurance-emploi du Ministère a continué à faire fond sur les initiatives précédentes visant à augmenter l'efficience et l'efficacité du modèle de traitement de l'assurance-emploi. En 2015-2016, des améliorations internes et à l'intention du public ont été apportées :

- Plus de 48 000 nouveaux organismes se sont inscrits au service de relevés d'emploi sur le Web (RE Web), et 84,1 % de tous les relevés d'emploi avaient été soumis par voie électronique, ce qui excède la cible de 81 %.
- Le Processus de résolution de problèmes 1.2 a été mis en place, ce qui a permis de réintégrer dans le processus automatisé les demandes qui n'y sont pas traitées (parce qu'une opération manuelle et une décision de l'agent doivent avoir lieu). Près de 71 % des premières demandes et des demandes de renouvellement de l'assurance-emploi ont été partiellement ou entièrement automatisées, ce qui était supérieur à la cible de 67,5 %.
- Trois nouvelles lettres automatisées ont été créées, ce qui a accru le service automatisé pour les prestataires; 43 % des lettres de l'assurance-emploi sont maintenant automatisées.

De plus, les progrès réalisés sur le plan des services électroniques ont jeté les bases des améliorations futures du service à la clientèle et de la fonctionnalité libre-service :

- L'harmonisation des activités et de la TI est prévue pour le réaménagement d'AppliWeb, une initiative clé pour favoriser l'évolution vers l'automatisation accrue et le traitement des demandes révisées.
- L'élaboration des spécifications fonctionnelles pour le projet d'avis sur le Web a permis au Ministère d'améliorer l'expérience en ligne des clients et de fournir des renseignements opportuns et informatifs sur des demandes particulières au moyen de Mon dossier Service Canada. Le taux d'utilisation de Mon dossier Service Canada par les prestataires d'assurance-emploi continue de croître; il est passé de 27,8 % en 2013-2014 à 36,2 % en 2015-2016.

Ensemble, les initiatives entreprises dans le cadre du programme d'automatisation de l'assurance-emploi ont contribué à améliorer l'efficacité et les services offerts aux Canadiens.

En 2015-2016, l'initiative de modernisation de la prestation des services de l'assurance-emploi a été renommée Modernisation du versement des prestations. Cette appellation a été adoptée pour refléter la portée élargie de l'initiative, qui englobe l'assurance-emploi, le RPC et la SV. Dans le cadre de cette initiative, on concevra des processus opérationnels modernisés, on remplacera l'ensemble de solutions de TI vieillissantes par des applications commerciales modernes, et on répondra aux contraintes de politique en vue d'améliorer la prestation des services, en commençant par l'assurance-emploi, mais en assurant l'évolutivité afin d'appuyer l'exécution des programmes du RPC et de la SV. Voici les progrès réalisés à ce jour :

- le recensement des pratiques exemplaires, la recherche auprès de différentes administrations et l'analyse contextuelle pour éclairer l'initiative en dégageant les leçons d'autres transformations comparables à grande échelle;
- la définition de la portée détaillée et des objectifs des programmes;
- la définition d'un concept robuste de l'état futur des opérations et des exigences opérationnelles de haut niveau.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie d'amélioration des services de la SV, notamment :

- Grâce à l'inscription automatique, environ 46 % des nouveaux prestataires de la SV n'ont plus à présenter de demande pour recevoir leur pension et ont accès à certains nouveaux services électroniques au moyen de Mon dossier Service Canada.
- Le Ministère a posté 165 676 autres lettres sur l'inscription automatique aux personnes âgées, et depuis la mise en place, a expédié plus de 465 000 lettres pour encourager l'inscription automatique.
- Faisant fond sur la mise en œuvre réussie de la première phase de l'inscription automatique, le Ministère a achevé la planification détaillée pour étendre ce service et les services électroniques centrés sur les clients ainsi que la migration de la SV à une plateforme de TI commune avec le RPC.

Le Ministère a poursuivi l'élaboration d'une stratégie complète d'amélioration des services liés au RPC afin d'accroître l'offre de services électroniques, de permettre la présentation de demandes en ligne, d'augmenter l'automatisation et de rationaliser le traitement des demandes de prestations grâce à des outils et des processus opérationnels modernes. Le 1er juin 2015, une application en ligne de bout en bout pour la pension de retraite du RPC a été lancée. À la fin de mars 2016, plus de 52 500 personnes âgées avaient présenté une demande au moyen du nouveau service en ligne.

Le renouvellement du Programme de prestations d'invalidité du RPC a été lancé à l'automne 2015 en réponse à l'audit du Bureau du vérificateur général, et un nouveau cadre d'assurance de la qualité a été approuvé.

Le Ministère a amorcé, en mai 2015, la mise en œuvre d'un Plan de charge de travail national intégré pour les pensions, qui ciblait plusieurs initiatives immédiates et à long terme afin d'atténuer les pressions croissantes sur la charge de travail attribuables au vieillissement de la population. Ce travail préparait la mise en œuvre intégrale des deux stratégies d'amélioration du service.

Le 31 mars 2016, la politique de gestion de l'identité d'EDSC avait été mise en œuvre dans 86 % des programmes. Le Ministère a adopté la Norme sur la validation de l'identité des entreprises, qui complète la politique en offrant aux programmes une approche uniforme pour l'inscription, l'authentification et la validation de tous les clients, personnes et entreprises. La mise en œuvre de la politique renforce les programmes en ce sens et la prestation des services offerts par EDSC. Ce projet se poursuit afin d'appuyer les nouveaux programmes et les modifications dans la prestation des services.

Afin de remplir les obligations du Ministère en vertu de la *Loi sur le point de service principal du gouvernement du Canada en cas de décès*, un service de déclaration de décès en ligne est actuellement mis au point pour le Registre d'assurance sociale, de sorte que les directeurs de salon funéraire puissent transmettre par voie électronique les renseignements sur les décès de Canadiens. Ce nouveau service, qui aura des conséquences sur tous les programmes liés au NAS, favorisera l'approche dite « une fois suffit! » pour la déclaration des décès, simplifiera l'administration des renseignements sur les décès pour les programmes utilisant le NAS, automatisera les processus manuels existants (p. ex. la réception des avis de décès par télécopieur) et générera des économies. Le travail est réalisé conjointement par les conseils mixtes (le Conseil de la prestation de services de la fonction publique et le Conseil des dirigeants principaux de l'information du secteur public) afin d'établir un plan directeur pour améliorer la rapidité de l'enregistrement des décès et des avis, dans le but de rehausser l'expérience en matière de service des citoyens et l'intégrité d'importants programmes gouvernementaux. Cette initiative, amorcée en juin 2015, progresse selon l'échéancier et devrait être finalisée en 2020.

En 2015-2016, le Ministère a continué à moderniser les subventions et les contributions en réalisant des gains d'efficience grâce à l'adoption de processus et d'outils rationalisés, simplifiés et normalisés, et offrant aux Canadiens une meilleure expérience sur le Web par l'amélioration des services en ligne des subventions et contributions. Les améliorations suivantes visant la modernisation des subventions et contributions ont été apportées en 2015-2016 :

- Les Services en ligne des subventions et contributions (SELSC) ont introduit une signature électronique pour les ententes, qui élimine la nécessité de signatures manuscrites. Il en découlera des gains d'efficience accrus durant tout le cycle de vie du projet.
- La rationalisation et l'automatisation du processus pour présenter une demande de financement au programme Emplois d'été Canada, et la capacité de gérer entièrement en ligne les projets actifs liés à ce programme au moyen des SELSC.
- Les gains de rendement générés pour l'examen interne des demandes présentées à Emplois d'été Canada grâce à l'automatisation de l'évaluation, des fonctions d'approbation en bloc et de la gestion de projet.
- La transition de la paperasserie à la fonctionnalité en ligne pour Emplois d'été Canada, ce qui a permis aux organisations qui présentaient des demandes sur support papier de convertir leurs applications au système des SELSC.
- Le Système commun pour les subventions et les contributions a été perfectionné afin d'améliorer les pratiques de gestion de l'information et la capacité de traitement du système.

La conception de l'interface utilisateur pour le portail sécurisé des comptes électroniques a été engagée. En préparation du développement, les essais de convivialité ont été entrepris pour s'assurer que les améliorations de la conception du portail donneraient lieu à un service gouvernemental numérique moderne, à la fois convivial, rapide et sécurisé.

La Stratégie des services numériques a mis en place une approche échelonnée pour accroître la prestation des services numériques et sous-tend la nouvelle Stratégie en matière de services d'EDSC.

Des progrès substantiels ont été accomplis dans le cadre de la nouvelle attribution de contrat pour le Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis et la mise en œuvre subséquente de nouveaux modèles opérationnels. En particulier, toutes les soumissions ont été évaluées et un nouveau contrat qui commencera le 1er avril 2018 a été attribué. Les activités de planification de la transition ont aussi été engagées.

Le Ministère a suivi le rythme de la mise en œuvre par étapes de la Politique sur les services du Conseil du trésor, en se concentrant sur les exigences actuellement en vigueur.

Priorité 3 : Appuyer l'acquisition de compétences recherchées débouchant sur un emploi

Appuyer l'acquisition des compétences et de l'expertise nécessaires pour les emplois recherchés, améliorer davantage la qualité et la disponibilité de l'information sur les compétences et l'expertise recherchées, et favoriser une majeure participation des employeurs à la prise de décisions en matière de formation axée sur les compétences.

Type de priorité : Nouveau

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Négocier et mettre en place des ententes sur le développement du marché du travail	Avril 2015	À déterminer	Permanent (aux termes d'un nouveau mandat)	2.1.2 Ententes sur le développement du marché du travail
Continuer de mettre en œuvre le service de Jumelage Travailleurs-Emplois qui permettra aux employeurs d'avoir accès aux candidats du système Entrée express	Avril 2015	Permanent	Selon l'échéancier	2.1.12 Guichet-Emplois
Renforcer les systèmes d'apprentissage en veillant à ce que le programme du Sceau rouge constitue la norme de compétence reconnue dans les métiers spécialisés	Avril 2015	Permanent	Selon l'échéancier	2.1.15 Métiers spécialisés et apprentissage (programme du Sceau rouge)
Veiller à ce que les stagiaires relevant de la compétence fédérale reçoivent des mesures de protection sur le plan de la santé et la sécurité au travail	Avril 2015	Juin 2015	Terminé	3.1.2.1. Santé et sécurité professionnelles

Progrès réalisés pour atteindre la priorité :

Dans les budgets de 2013 à 2015, le gouvernement du Canada a signalé son intention de renforcer les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), en consultation avec les provinces et les territoires, dans le but de réorienter la formation en fonction de la demande sur le marché du travail. Les négociations ont été entreprises en 2015, mais aucune entente modifiée n'a été signée avec ces administrations avant les élections fédérales d'octobre 2015.

Pour renforcer la classe moyenne et aider ceux qui travaillent fort pour en faire partie, il est essentiel de faire en sorte que les travailleurs soient bien préparés à occuper des emplois de qualité. Dans le budget de 2016, le gouvernement a prévu un engagement supplémentaire de 125 millions de dollars en 2016-2017 pour les EDMT afin d'aider les travailleurs sans emploi à se préparer à occuper des emplois de qualité. Il s'est également engagé à mener de vastes consultations avec les provinces, les territoires et les intervenants en 2016-2017, afin de cerner les moyens d'améliorer les ententes intergouvernementales relatives au marché du travail et d'orienter les investissements à l'avenir pour renforcer les programmes du marché du travail.

Une autre initiative complémentaire d'importance prise en 2015-2016 par EDSC était la poursuite de la mise en œuvre du service de Jumelage Travailleurs-Emplois au moyen du Guichet-Emplois. Le 31 mars 2016, 47 995 employeurs avaient créé un compte dans le nouveau Guichet-Emplois pour employeurs (près de 4 000 employeurs utilisaient toujours le module existant du Guichet) et 33 956 chercheurs d'emploi avaient un profil actif dans le service de Jumelage Travailleurs-Emplois, dont 40 % appartenaient à des citoyens canadiens et des résidents permanents, et 60 % à des candidats d'Entrée express. Depuis le lancement de ce service en 2015, au total, 158 779 utilisateurs ont affiché un profil de chercheur d'emploi, dont 88 286 étaient des candidats d'Entrée express. De plus, la mise en œuvre conjointe du Guichet-Emplois avec les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve-et-Labrador a commencé en 2015. Les responsables du Guichet-Emplois ont engagé des discussions avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Québec, les trois autres provinces qui continuent d'exploiter des banques d'emplois indépendantes.

Dans le cadre de l'initiative visant à renforcer les systèmes d'apprentissage, EDSC a élaboré de nouvelles normes professionnelles du Sceau rouge afin d'assurer la viabilité à long terme de la formation harmonisée. Le Ministère a aussi continué à promouvoir et à mettre en œuvre les modifications aux fins de l'harmonisation des programmes d'apprentissage dans la majorité des provinces et territoires. Cette mesure est conforme aux directives du Forum des ministres du marché du travail (FMMT), pour la mise en place de ces programmes d'ici septembre 2016 pour les métiers désignés Sceau rouge de la phase 1 : menuisier, monteur-ajusteur de charpentes métalliques, soudeur, monteur de charpentes en acier (généraliste), monteur de charpentes en acier (structurales et ornementales), monteur de charpentes en acier (barres d'armature), opérateur de grue automotrice et opérateur de grue automotrice (hydraulique), et opérateur de grue à tour.

De plus, le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage a accompli d'importants progrès, avec l'appui d'EDSC, en lançant des consultations pancanadiennes sur les métiers désignés Sceau rouge de la phase 2 : mécanicien d'équipement lourd, mécanicien de camions et transport, mécanicien de machinerie agricole, mécanicien de véhicules automobiles, mécanicien industriel (de chantier), électricien en construction, électricien industriel, monteur d'appareils de chauffage, et plombier. Ce travail est en voie d'atteindre l'objectif révisé fixé par le FMMT consistant à harmoniser la formation dans les métiers désignés Sceau rouge couvrant les deux tiers des apprentis d'ici 2017. Pour ce qui est des modifications d'harmonisation de la phase 3, 15 métiers ont été désignés pour la mise en œuvre, afin d'atteindre l'objectif du FMMT d'harmoniser la formation dans 30 métiers Sceau rouge s'appliquant à 90 % des apprentis d'ici 2020.

Enfin, pour accroître la participation des employeurs aux activités d'apprentissage, EDSC, par l'entremise du FMMT, a continué de travailler avec les provinces et territoires. L'examen des initiatives actuellement offertes par les différentes administrations au pays à l'appui de l'apprentissage a pris fin et appuie les recommandations de poursuivre les efforts de collaboration pour promouvoir et encourager la participation des employeurs à l'apprentissage.

Le *Code canadien du travail* a été modifié pour offrir des mesures de protection aux stagiaires, dont le droit de refuser un travail dangereux et la possibilité de participer à des comités de santé et de sécurité.

Priorité 4 : Maximiser la participation des groupes sous-représentés au marché du travail

Maximiser la participation des groupes sous-représentés par la création de nouvelles occasions d'acquérir des compétences et de l'expertise recherchées, de renforcer les mesures de soutien existantes et de garantir l'accès à la formation professionnelle et à l'éducation.

Type de priorité : Nouveau

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones	Avril 2015	Mars 2017	Permanent	2.1.9 Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones
Renouvellement du Fonds pour les compétences et les partenariats	Avril 2015	Mars 2021	Selon l'échéancier	2.1.10 Fonds pour les compétences et les partenariats
Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers	Avril 2015	Permanent	Selon l'échéancier	2.1.17 Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers
Appuyer les employeurs de compétence fédérale afin d'améliorer la représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi	Avril 2015	Permanent	Selon l'échéancier	3.1.3.2 Équité en milieu de travail

Progrès réalisés pour atteindre la priorité :

La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) a été prolongée jusqu'au 31 mars 2017, et les modalités ont été modifiées pour faciliter la mise en œuvre. Les 84 accords de contribution en vigueur ont aussi été prorogés, afin d'assurer la continuité de la formation professionnelle et axée sur les compétences et des services d'aide à l'emploi destinés aux Canadiens autochtones partout au pays. Pour la première phase du renouvellement de la SFCEA, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2016, des fonds supplémentaires de 15 millions de dollars en deux ans afin d'améliorer la formation pour qu'elle soit adaptée aux besoins des collectivités. Dans le budget de 2016, le gouvernement a aussi annoncé que les groupes autochtones seraient invités à participer au renouvellement du programme.

De plus, en 2015, le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) a été renouvelé à titre de programme permanent, doté de 50 millions de dollars par année, pour la période de 2016-2017 à 2020-2021. Afin d'assurer la continuité du programme avant son renouvellement, des fonds transitoires de 16,5 millions de dollars ont été alloués pour poursuivre les projets couronnés de succès dans les secteurs prioritaires. Les modalités du FCP ont été modifiées selon les besoins pour mettre en œuvre le programme renouvelé.

EDSC a aussi continué d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers en 2015-2016 en menant à terme les plans d'action professionnels pour le troisième ensemble de professions ciblées : audiologistes et orthophonistes, géographes-scientifiques, sages-femmes et psychologues. Tous les plans d'action ont été approuvés par les hauts fonctionnaires du FMMT, à l'exception de celui pour la profession juridique. De plus, la refonte du site Web du Groupe coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que des portails d'EDSC sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des titres de compétences étrangers a été achevée. Enfin, les recommandations formulées par le comité consultatif de 2014 ont été intégrées au plan de travail de 2016-2017 du Groupe de travail sur la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger afin d'éclairer les recommandations visant à éliminer les obstacles à la reconnaissance de ces qualifications.

Au moyen du programme de subventions et contributions Possibilités en milieu de travail : Éliminer les obstacles à l'équité, le Ministère a offert du soutien à cinq employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale afin d'améliorer la représentation des femmes, des personnes autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles dans leur lieu de travail. De plus, un programme national de reconnaissance de la diversité a été créé.

Priorité 5 : Mettre en œuvre des solutions d'entreprise efficientes à l'appui de notre vision opérationnelle

Réduire les risques et les coûts associés au vieillissement du matériel informatique et des logiciels, ainsi que les coûts et les temps de traitement des services de ressources humaines, de finances et de passation de marchés, tout en actualisant les plateformes et l'infrastructure de TI pour soutenir la prestation des services internes et externes.

Type de priorité : Nouveau

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Terminer le Projet de migration des applications existantes des ordinateurs centraux (mettre à niveau la plateforme ministérielle qui sous-tend près de 130 applications)	Novembre 2012	Avril 2017	Phase du projet : Élaboration/ déploiement	1.1 Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement 1.2 Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada 2.1 Compétences et emploi 3.1 Travail 4.1 Sécurité du revenu 4.2 Développement social 5.1 Services internes

Mettre à jour l'infrastructure de TI du Ministère à l'aide des initiatives suivantes relevant de Service Canada : consolidation des centres de données; transformation des télécommunications; services de courriel et d'appareils de technologie en milieu de travail	Octobre 2013	Mars 2022	Approuvé et engagé	1.1 Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement 1.2 Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada 2.1 Compétences et emploi 3.1 Travail 4.1 Sécurité du revenu 4.2 Développement social 5.1 Services internes
Poursuivre la mise en œuvre du Programme de renouvellement des services habilitants (prestation électronique des principaux services internes)	Avril 2015	Mai 2016	Fermé	5.1 Services internes
Solution de centres d'appels hébergés (autrefois le programme de renouvellement de la technologie des centres de contact téléphoniques)	Avril 2013	Février 2019	Retardé	Liens avec plusieurs sous-programmes qui figurent sous les programmes 1.1, 1.2, 2.1, 3.1, 4.1, 4.2
Continuer de renforcer la capacité et les processus de planification des investissements et de gestion des projets	Avril 2015	Permanent	Selon l'échéancier	5.1 Services internes
Mettre en œuvre l'Initiative de transformation de l'administration de la paye du gouvernement du Canada	Avril 2014	Avril 2016	Selon l'échéancier	5.1 Services internes

Progrès réalisés pour atteindre la priorité :

En mai 2015, EDSC s'est adressé à nouveau au Conseil du Trésor pour obtenir l'approbation du projet et l'autorisation de dépenser concernant le travail à engager dans les étapes de conception/déploiement et de clôture du Projet de migration des applications existantes des ordinateurs centraux. En juillet 2015, un modèle de gouvernance complet a été élaboré et mis en œuvre, qui comprend la représentation de l'ensemble des organisations partenaires. De plus, une stratégie globale de gestion des risques et des problèmes internes a été mise en œuvre; elle comprend la mise au point d'un plan de gestion des risques et un registre intégré des risques et des problèmes. À ce titre, le Projet de migration des applications existantes des ordinateurs centraux élabore des plans d'atténuation et d'urgence en prévision de tous les risques et problèmes connus qui sont déclarés à l'équipe du projet. EDSC a élaboré et met à exécution une vaste stratégie de communication et de gestion du changement afin de veiller à ce que les employés soient consultés et informés.

Le projet de regroupement des systèmes de courriel de Services partagés Canada (SPC) est toujours en attente; aucune nouvelle migration n'est prévue au sein du gouvernement du Canada. EDSC travaille avec SPC à la planification de projet intégrée et à la préparation du Ministère en vue de la poursuite de la migration.

Le Ministère continue de collaborer avec SPC afin de planifier et d'exécuter la migration de ses applications et ses systèmes opérationnels des anciens centres de données aux nouveaux centres de données d'entreprise. En 2015-2016, une feuille de route du processus lié à la charge de travail a été créée et est finalisée avec les intervenants de SPC. Un outil pour les applications principales a été mis au point, qui extrait l'information du Répertoire de solutions ministérielles (applications) et de la médiathèque permanente et exploite ces renseignements de base pour produire une feuille de route pour la migration des solutions et des composants dans les centres de données à l'état final. La charte du projet a été présentée et, une fois qu'elle est approuvée, le calendrier de migration et la feuille de route seront engagés (en 2016-2017).

Les technologies collaboratives sont de plus en plus utilisées grâce à l'amélioration de la fonction de vidéoconférence de Lync, dont bénéficient près de 2 350 employés. L'application My Virtual Meeting Room a été lancée en février 2016 et offre une passerelle permanente de vidéoconférence aux employés qui s'y inscrivent et l'utilisent. En mars 2016, le service Wi-Fi pour le gouvernement du Canada était fonctionnel et les soutiens étaient en place.

Le Ministère a poursuivi sa mise en œuvre d'un modèle intégré de prestation de services internes de type « cliquez, appelez, consultez » axé sur le client, dans le cadre du Programme de renouvellement des services habilitants. En 2015-2016, le Programme de renouvellement des services habilitants a continué de franchir les jalons clés fixés en mettant en service la version 9.1 de PeopleSoft pour la gestion des ressources humaines, le second de deux systèmes de planification des ressources de l'organisation. Étant donné l'ampleur de la mise en service de ce second système de planification des ressources de l'organisation et la transformation des processus opérationnels fondés sur des systèmes qui en a découlé, le Ministère a exécuté un plan solide et intégré de communication, de mobilisation et de gestion du changement, et a adopté une démarche ciblée de formation selon le rôle et les responsabilités des employés de l'organisation. En outre, les processus opérationnels ont été harmonisés en temps opportun aux fonctionnalités du système.

Une solution de centres d'appels hébergés a été acquise par SPC en octobre 2015. Le Ministère effectuera la migration des outils et technologies de centres d'appels existants à une plateforme gouvernementale centralisée, moderne et adaptée pour les centres d'appels hébergés. En collaborant activement avec les principaux intervenants et partenaires et en siégeant aux comités de surveillance de cette initiative, le Ministère a amélioré son état de préparation à la migration de ses centres d'appels; a défini les besoins opérationnels communs en collaboration avec le Centre de renseignements du Canada; et a précisé les besoins opérationnels en collaboration avec l'InfoService national, son site pilote de migration proposé. De plus, le Ministère a resserré la planification des efforts préalables à la migration en collaborant avec les experts sectoriels et les autres ministères et en les mobilisant.

Durant le dernier exercice, EDSC a sensiblement étendu les processus et la capacité de planification des investissements et de gestion de projet en poursuivant le développement du Système d'information de gestion de projet, en créant de nouveaux processus, en créant un programme de formation avancée afin de renforcer les compétences en gestion de projet au sein du Ministère, en offrant une formation intensive aux utilisateurs du système et en accroissant le soutien du personnel des projets et des cadres de direction. Les processus de gestion de projet ont été grandement améliorés avec l'introduction d'un processus de gestion des changements et d'un processus de gestion des projets de programme, qui facilitent le suivi des coûts, de l'échéancier et de la portée ainsi que l'intégration des projets dans l'ensemble du portefeuille. En outre, un cadre de gestion des avantages a été finalisé, qui sera mis en œuvre au cours des prochaines années. Le soutien du personnel de gestion de projet a été renforcé par la mise en place d'un marché de capacité à la demande pour les rédacteurs d'énoncés de travail, ce qui aidera les équipes de projet à retenir plus facilement les services de consultants pour les activités de projet. De nouveaux conseillers en gestion de projet ont été engagés au cours du dernier exercice pour appuyer les chefs de projet et les cadres ministériels, en leur offrant des conseils spécialisés en la matière tout au long du cycle de vie des projets.

Les services de paye ont été regroupés au Centre des services de paye à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, et le système régional de paye a été remplacé par Phénix. En raison de la mise en service de la version 9.1 de PeopleSoft pour la gestion des ressources humaines, le portail du Centre de services en ressources humaines a été mis à jour pour accepter les demandes de renseignements relatives à la paye des employés et des gestionnaires, et les processus de saisie des données ont été harmonisés dans les nouveaux systèmes.

Priorité 6 : Considérer l'information comme un actif opérationnel

Utiliser les ressources d'information pour explorer les possibilités et soutenir davantage le processus décisionnel, garantir la protection des renseignements personnels et délicats ainsi que l'adoption de pratiques exemplaires à cet égard, et assurer la mise en place de bonnes pratiques de tenue de dossiers.

Type de priorité : Nouveau

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Mettre intégralement en œuvre le Système de gestion électronique des documents et des dossiers	Avril 2014	Janvier 2019	En suspens	5.1 Services internes
Continuer de mettre en œuvre le Plan d'action pour la gestion de la protection des renseignements personnels, qui appuie l'amélioration continue des contrôles et des pratiques se rapportant aux renseignements de nature délicate	Avril 2015	Permanent	Selon l'échéancier	5.1 Services internes
Améliorer la sécurité ministérielle, notamment en exécutant le Plan de sécurité des technologies de l'information, qui se traduira par des contrôles plus robustes et par des mesures préventives pour se protéger des cybermenaces	Avril 2015	Mars 2016	Plan d'action sur la sécurité de la TI 2015-2016 : terminé Cadre de sécurité de la TI 2016-2017 : approuvé	5.1 Services internes
Mettre de l'avant le Service d'information électronique sur la paye (la collecte de renseignements sur l'emploi et la rémunération)	Avril 2015	À déterminer	Selon l'échéancier	2.1 Compétences et emploi

Progrès réalisés pour atteindre la priorité :

Le Ministère tire parti de la rétroaction et des consultations menées dans les six directions générales qui ont mis en service le Système de gestion électronique des documents et des dossiers. Après avoir achevé le travail dans les directions générales de la deuxième vague, l'équipe du Système a décidé de suspendre temporairement la mise en service et d'analyser les problèmes soulevés jusqu'ici par les directions générales afin de déterminer ceux qui doivent ou peuvent être réglés, reconnaissant la nécessité d'une solution intégrée pour le Ministère. Les responsables de la gestion de l'information des première et deuxième vagues ont été consultés afin de valider et de clarifier certains problèmes soulevés. Ils devaient aussi préciser les problèmes principaux du point de vue opérationnel. Une analyse est en cours pour déterminer un moyen propice de mettre en œuvre une solution adéquate de gestion des documents et des dossiers. Un plan révisé a été présenté au Comité de gestion ministériel et a été approuvé. Le Ministère prévoit de présenter le plan complet cet automne au Comité des grands projets et des investissements.

En 2015-2016, EDSC a continué de réaliser des progrès importants relativement à la réalisation de ses priorités en matière de gestion des renseignements personnels :

- renforcement de la planification et des obligations en matière de reddition de comptes afin de soutenir le plan de travail annuel d'EDSC sur la protection des renseignements personnels et la sécurité informatique;
- gestion et coordination de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée concernant les nouveaux programmes et les nouvelles activités;
- renouvellement des plans d'action de protection des renseignements personnels dirigés par le programme;
- élaboration d'accords sur l'échange de renseignements ou mise à jour des ententes en vigueur;
- réalisation d'activités de sensibilisation à la sécurité et à la protection des renseignements personnels à l'intention des employés, dont une Semaine de la sensibilisation à la protection de la vie privée et une Journée de la protection des données; et d'activités continues de sensibilisation et de formation en personne ou en ligne sur la protection de la vie privée.

EDSC donne suite à un programme intégré pluriannuel de sécurité ministérielle visant à renforcer la protection des ressources documentaires et à assurer l'harmonisation aux orientations en matière de sécurité du gouvernement et du Ministère. En 2015-2016, en plus de collaborer avec SPC au sujet des outils de sécurité de la TI et de passer des marchés connexes afin d'appuyer les opérations, le programme de sécurité s'est employé à améliorer les communications, la sensibilisation et la formation. Pour ce faire, le programme a mené des exercices d'hameçonnage, mis à jour le cours en ligne Essentiels de la sécurité de la TI et entrepris une validation de concept sur le recours à la ludification à titre d'approche novatrice d'apprentissage des adultes. Le Ministère a aussi actualisé son approche de gestion des risques liés aux applications dans le cadre du nouveau processus d'évaluation de sécurité et d'autorisation, et intègre les principes de la « sécurité dès la conception » dans le cycle de vie du développement de ses systèmes.

EDSC met en place un service d'information pour recueillir en temps réel les données sur la paie et l'emploi des employeurs. En janvier 2016, le projet a été approuvé pour la phase de définition du concept. EDSC a entrepris des démarches suivies auprès de différents intervenants dans le but de communiquer et de préciser la vision relative à la liste de paie électronique et d'élaborer progressivement la conception de l'état futur. L'initiative est actuellement à l'étape de la détermination des possibilités.

Pour en savoir plus sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter les **lettres de mandat des ministres**[4].

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016*	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart 2015-2016
54 265 536 116	116 790 417 713	123 042 060 755	122 843 712 094	6 053 294 381

* Les prestations d'assurance-emploi et du RPC ne sont pas comprises dans le Budget principal des dépenses du Ministère, mais elles le sont dans les dépenses prévues, les autorisations totales pouvant être utilisées et les dépenses réelles.

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles résulte principalement du fait que la PUGE (5 907,4 millions de dollars) et les prestations d'assurance-emploi (1 288,3 millions de dollars) sont plus élevées que les dépenses prévues pour 2015-2016. Ces sous-estimations ont été en partie compensées par la surestimation des versements de prestations de la SV (-587,7 millions de dollars) et des versements de prestations du RPC (-879,9 millions de dollars) dans le cadre du processus de planification de 2015-2016.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
20 584	21 010	426

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)*

Programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017***	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015***	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014***
Programme 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	63 199 999	63 199 999	59 958 885	59 958 885	56 681 863	55 566 034	55 744 363	56 155 311
Programme 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	160 024 593	160 024 593	164 172 167	1 691 223	138 699 831	133 440 054	157 236 664	114 011 116

Programme 2.1 : Compétences et emploi	2 384 959 874	20 563 499 451	22 187 663 325	22 318 244 911	21 940 361 304	21 794 776 029	20 440 879 133	19 798 499 077
Programme 2.2 : Apprentissage	2 391 384 094	2 391 384 094	2 479 065 886	2 616 586 101	2 494 776 595	2 489 519 001	2 555 842 600	2 194 839 183
Programme 3.1 : Travail	289 750 470	289 750 470	276 475 615	276 120 673	252 133 391	251 871 310	248 564 407	269 144 868
Programme 4.1 : Sécurité du revenu	46 817 095 262	88 450 510 738	92 909 168 672	97 980 126 626	87 045 040 493	87 042 524 292	83 569 177 338	79 787 670 175
Programme 4.2 : Développement social	3 081 658 183	3 081 658 183	7 933 212 853	8 002 511 370	8 985 948 747	8 961 100 867	2 940 137 196	2 992 893 293
Services internes	906 173 311	906 173 311	860 183 573	798 068 146	947 436 515	892 479 726	899 807 522	949 352 111
Autres coûts**	–	884 216 874	1 208 650 163	1 387 153 829	1 180 982 016	1 222 434 781	1 064 277 814	767 901 937
Rajustement***	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**56 094 245 786**	**116 790 417 713**	**128 078 551 139**	**133 440 461 764**	**123 042 060 755**	**122 843 712 094**	**111 931 667 037**	**106 930 467 071**
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(1 828 709 670)							
Coût net total	54 265 536 116							

* Les dépenses budgétaires incluent les revenus disponibles, car ils sont principalement attribuables aux coûts administratifs facturés au Compte du RPC et au Compte des opérations de l'assurance-emploi qui font partie des opérations d'EDSC.

** Les autres coûts comprennent les coûts administratifs d'autres ministères imputés au Compte du RPC et au Compte des opérations de l'assurance-emploi. Cela comprend aussi les créances douteuses de l'assurance-emploi et les recouvrements d'autres ministères, principalement ceux liées à l'Indemnisation des accidentés du travail et la prestation des services de passeport.

***Les dépenses réelles ont été réalignées afin d'être présentées selon l'AAP de l'exercice 2015-2016.

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes

La différence entre les dépenses réelles de 2013-2014 et les dépenses prévues en 2017-2018 s'élève à 26,5 milliards de dollars. Cette augmentation globale des dépenses s'explique surtout par l'augmentation des prestations du RPC et de la SV résultant du vieillissement de la population ainsi que par l'augmentation des prestations moyennes mensuelles. Elle s'explique également par la bonification de la PUGE qui est entrée en vigueur en janvier 2015.

La diminution notable des dépenses prévues de 2016-2017 à 2017-2018 concernant la prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada s'explique surtout par la nécessité de renouveler les accords sur les fonds destinés aux services de passeport en 2016-2017. Le Ministère devra solliciter des fonds pour 2017-2018 et les exercices subséquents. Pour ce qui est de l'écart entre les dépenses prévues en 2015-2016 et les dépenses réelles en 2015-2016, il découle surtout de la réserve pour éventualités qui a été créée pour parer aux imprévus et n'a pas été utilisée. Les fonds inutilisés demeurent dans le Fonds renouvelable de Passeport Canada, un fonds permanent.

Sous Compétences et emploi, l'écart dans les ressources financières (entre les dépenses prévues en 2015-2016 et les dépenses réelles en 2015-2016) s'explique surtout par la hausse des prestations d'assurance-emploi. Celles-ci ont été plus élevées que prévu en raison de l'augmentation du chômage.

Sous le programme Apprentissage, l'augmentation globale des dépenses réelles en 2013-2014 par rapport aux dépenses prévues en 2017-2018 résulte des augmentations au titre du Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis, y compris de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et du Bon d'études canadien.

Les variations concernant le programme du Travail s'expliquent principalement par les changements aux paiements versés aux termes du Programme de protection des salariés et du Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail.

L'augmentation globale sous le programme Sécurité du revenu peut être expliquée par une augmentation du nombre de bénéficiaires et du versement mensuel moyen de la SV (9,3 milliards de dollars) et du RPC (8,7 milliards de dollars).

Sous le programme Développement social, l'augmentation notable entre les dépenses réelles de 2013-2014 et de 2015-2016 résulte surtout des améliorations annoncées dans le budget de 2015 concernant la PUGE, qui sont entrées en vigueur en janvier 2015. La même explication s'applique aux écarts qui existent entre les dépenses prévues en 2015-2016 et les dépenses réelles en 2015-2016 ainsi qu'à la tendance globale. Les plans futurs ont été ajustés pour tenir compte des répercussions de la nouvelle PUGE.

La diminution globale pour les Services internes découle en grande partie de la réduction des frais généraux administratifs; de l'amélioration du rendement opérationnel, ce qui permet de mieux utiliser les ressources dans les secteurs des ressources humaines, des finances et de la technologie; et de la consolidation de la recherche et des fonctions stratégiques pour mieux répondre aux priorités du gouvernement.

Sous Autres coûts, l'écart de 158,2 millions de dollars entre les exercices 2014-2015 et 2015-2016 concernant les dépenses réelles est principalement lié à une augmentation des montants débités au RPC par d'autres ministères ainsi qu'à la hausse des créances douteuses de l'assurance-emploi.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

EDSC a des dépenses de 122,8 milliards de dollars en programmes et services, dont 117,1 milliards de dollars (plus de 95 %) apportent des avantages directs aux Canadiens au moyen de l'assurance-emploi, du RPC, de la SV, de la PUGE et d'autres paiements de transfert législatifs. Le Ministère a dépensé 1,6 milliard de dollars en subventions et contributions votées et 2,0 milliards de dollars au titre de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

TOTAL CONSOLIDÉ : 122 843,7 M$

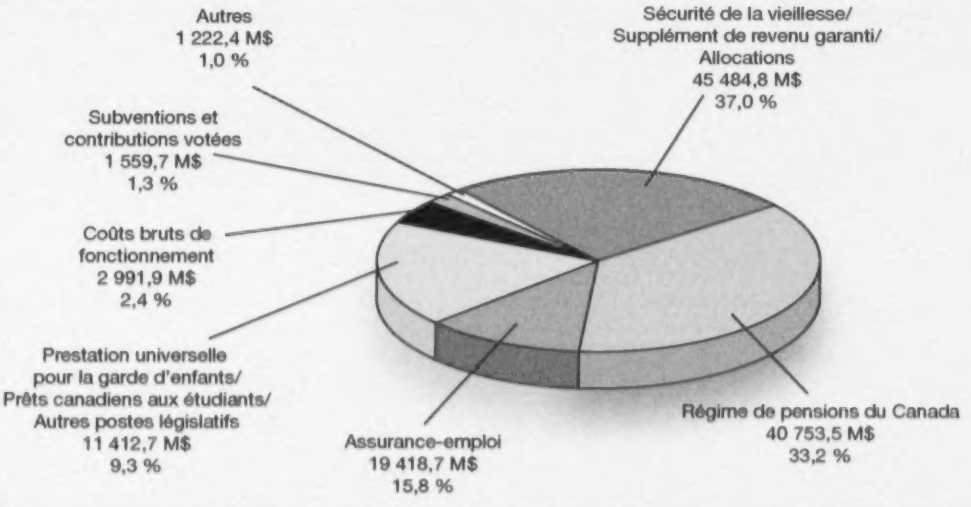

Emploi et Développement social Canada — Dépenses brutes

(en millions de dollars)

Budgétaire		
Coûts nets de fonctionnement		**1 166,0**
Ajouter les sommes recouvrées au titre des rubriques		
Régime de pensions du Canada	285,1	
Compte des opérations de l'assurance-emploi	1 261,7	
Indemnisation des accidentés du travail	127,1	
Service des passeports	145,2	
Autres	6,8	1 825,9
Coûts bruts de fonctionnement		**2 991,9**
Subventions et contributions votées		**1 559,7**
Total des dépenses brutes		**4 551,6**
Autres – Indemnisation des accidentés du travail et montants recouvrés du Compte d'assurance-emploi et du RPC		**1 222,4**

PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS

(en millions de dollars)

Subventions et contributions :		
Programme de la Sécurité de la vieillesse		**35 050,5**
Supplément de revenu garanti		**9 921,7**
Allocations		**512,6**
Autres paiements législatifs :		
Prestation universelle pour la garde d'enfants	8 758,8	
Prêts canadiens aux étudiants	1 232,5	
Subvention canadienne pour l'épargne-études	820,6	
Programme canadien pour l'épargne-études	433,4	
Bon d'études canadien	118,9	
Programme de protection des salariés	23,4	**11 387,6**
Sous-total		**56 872,4**
Prestations du Régime de pensions du Canada		**40 753,5**
Prestations d'assurance-emploi		
Partie I	17 368,3	
Partie II	2 050,4	**19 418,7**
Autres comptes à fins déterminées		**25,1***
Total des paiements de transfert législatifs		**117 069,7**

* Ce montant comprend les paiements relatifs au Compte des rentes sur l'État et au Fonds d'assurance de la fonction publique.

Le graphique qui suit illustre la tendance des dépenses d'EDSC de 2013-2014 à 2018-2019. Pour l'exercice 2015-2016, le Ministère a dépensé 122,8 milliards de dollars pour atteindre les résultats prévus. Les dépenses prévues présentées pour les exercices 2016-2017 à 2018-2019 correspondent aux prévisions présentées dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017*.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

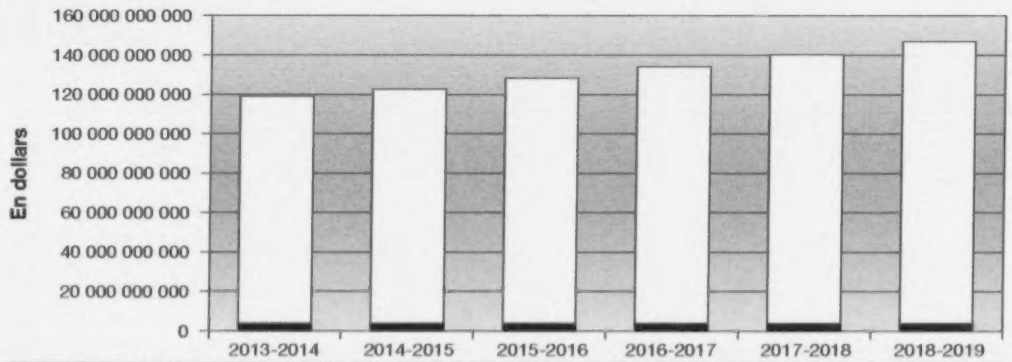

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés – anticipés	-	-	-	-	-	-
Postes législatifs	102 848 143 370	107 738 209 017	118 956 922 545	124 127 125 603	129 833 127 511	135 834 105 657
Crédits votés*	4 082 323 701	4 193 458 020	3 886 789 549	3 951 425 536	3 607 334 253	3 594 302 896
TOTAL	106 930 467 071	111 931 667 037	122 843 712 094	128 078 551 139	133 440 461 764	139 428 408 553

* Les crédits votés comprennent les revenus nets en vertu d'un crédit.

De 2013-2014 à 2014-2015, les dépenses réelles ont augmenté de 5,0 milliards de dollars (4,7 %). Cela s'explique surtout par une augmentation des paiements de la SV/du SRG (2,3 milliards de dollars) et du RPC (1,4 milliard de dollars) résultant du vieillissement de la population et de l'augmentation des prestations mensuelles moyennes. De plus, en raison d'une hausse du montant hebdomadaire moyen des prestations d'assurance-emploi, les dépenses liées aux prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,7 milliard de dollars. Cette hausse a été contrebalancée en partie par une diminution du taux de chômage. En 2014-2015, le taux mensuel moyen de la pension de base de la SV était de 531,75 $, soit 9,59 $ de plus que le taux moyen en 2013-2014. De plus, le nombre moyen de bénéficiaires a augmenté, passant de 5,3 millions à 5,5 millions pour l'exercice 2014-2015.

De 2014-2015 à 2015-2016, les dépenses réelles ont augmenté de 10,9 milliards de dollars (ou 9,7 %), ce qui s'explique en grande partie par une hausse de 6,0 milliards de dollars de la PUGE, à la suite des bonifications qui sont entrées en vigueur en janvier 2015. La balance de cette hausse (4,9 milliards de dollars) s'explique par une augmentation des paiements de la SV/du SRG (1,4 milliard de dollars) et du RPC (2,0 milliards de dollars) résultant du vieillissement de la population et de l'augmentation des prestations mensuelles moyennes. En 2015-2016, le taux mensuel moyen de la pension de base de la SV était

de 540,63 $, soit 8,88 $ de plus que le taux moyen en 2014-2015. De plus, le nombre moyen de bénéficiaires a augmenté, passant de 5,5 millions à 5,6 millions pour l'exercice 2015-2016. Un autre facteur responsable de l'écart entre les dépenses des deux exercices est l'augmentation des prestations d'assurance-emploi versées (1,4 milliard de dollars), qui est attribuable au nombre accru de personnes admissibles ayant demandé des prestations d'assurance-emploi par rapport à l'année 2014-2015 et au taux de prestations moyen plus élevé.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives d'EDSC, veuillez consulter les ***Comptes publics du Canada 2016***[5].

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le **cadre pangouvernemental**[6] (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Programme 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	55 566 034
Programme 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	133 440 054
Programme 2.1 : Compétences et emploi	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	21 794 776 029
Programme 2.2 : Apprentissage	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	2 489 519 001
Programme 3.1 : Travail	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	251 871 310
Programme 4.1 : Sécurité du revenu	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	87 042 524 292
Programme 4.2 : Développement social	Affaires sociales	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	8 961 100 867

Total des dépenses par secteur de dépenses pour 2015-2016 (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	111 695 144 753	111 578 690 632
Affaires sociales	3 081 658 183	8 961 100 867
Affaires gouvernementales	223 224 592	189 006 088

États financiers et faits saillants des états financiers

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants ont pour but de fournir une vue d'ensemble de la position et des activités financières d'EDSC.

Les états financiers condensés et consolidés présentés ci-dessous ont été préparés conformément aux principes comptables du gouvernement, qui sont fondés sur les normes comptables du secteur public canadien et, par conséquent, sont différents de l'information présentée sur l'utilisation des autorisations parlementaires dans les sections II et III du présent rapport. La note 3 des états financiers consolidés du Ministère présente un rapprochement entre les autorisations utilisées et le coût de fonctionnement net.

Ces états financiers consolidés incluent les transactions du Compte des opérations de l'assurance-emploi, une sous-entité qui est sous le contrôle d'EDSC. Les comptes de cette sous-entité ont été consolidés avec ceux d'EDSC et toutes les opérations et soldes inter-organisationnels ont été éliminés. Le RPC est exclu du périmètre comptable d'EDSC parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Les états financiers ministériels non audités sont disponibles en ligne sur le **site Web d'EDSC**[7].

État condensé des opérations (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016*	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2014-2015)
Total des charges	74 803 819 611	80 006 506 641	73 217 126 794	5 202 687 030	6 789 379 847
Total des revenus	24 347 217 112	24 028 381 916	23 461 778 125	(318 835 196)	566 603 791
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	50 456 602 499	55 978 124 725	49 755 348 669	5 521 522 226	6 222 776 056

* L'état des résultats prospectif non audité du Ministère est disponible sur le **site Web d'EDSC**[8].

Charges par principale activité de programme

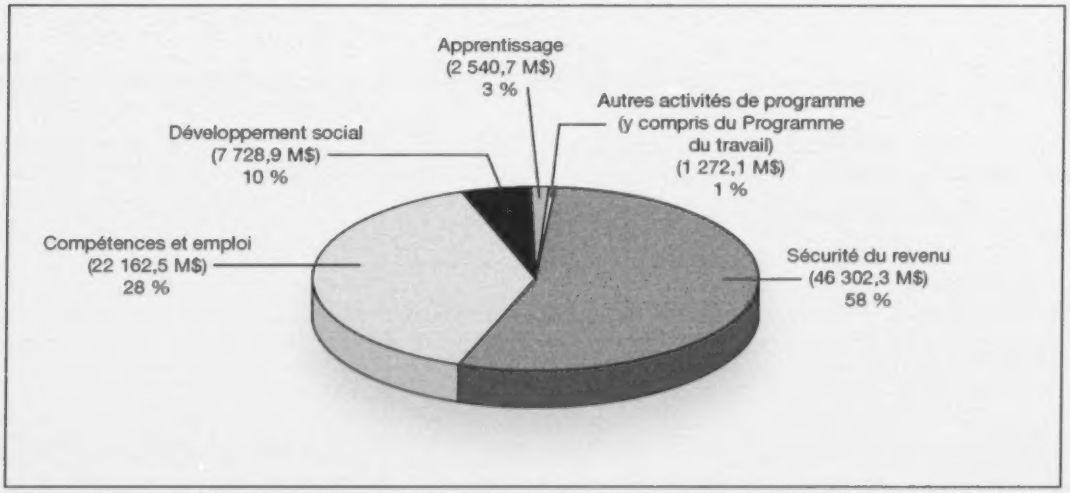

Résultats réels contre résultats prévus

Les charges pour 2015-2016 étaient de 5 202,7 millions de dollars supérieures aux prévisions. L'écart est principalement attribuable aux bonifications du programme de la PUGE qui sont entrées en vigueur en janvier 2015 et qui ont reçu l'approbation du parlement le 23 juin 2015. De plus, les prestations d'assurance-emploi étaient plus élevées que prévu en raison du nombre de prestataires et du taux moyen des prestations qui étaient tous deux supérieurs aux prévisions.

Résultats réels sur douze mois

Le total des charges pour l'année 2015-2016 s'élève à 80 006,5 millions de dollars, soit une augmentation de 6 789,4 millions de dollars par rapport au total des charges de l'exercice précédent, qui s'élevait à 73 217,1 millions de dollars. Cette augmentation des charges s'explique principalement par :

- une augmentation de 3 596,1 millions de dollars des charges du Développement social, principalement en raison des bonifications du programme de la PUGE à compter de janvier 2015;
- une augmentation de 1 489,9 millions de dollars des charges de Compétences et emploi, principalement en raison d'une augmentation du taux moyen des prestations hebdomadaires versées pour les prestations régulières et spéciales d'assurance-emploi (incluant les prestations parentales, de maternité et de maladie), et d'une augmentation du nombre de prestataires de l'assurance-emploi;
- une augmentation de 1 489,5 millions de dollars des charges de la Sécurité du revenu, principalement par suite de l'augmentation de la population admissible à la SV compte tenu du vieillissement de la population et de l'augmentation du montant de la prestation mensuelle maximale.

Revenus par type

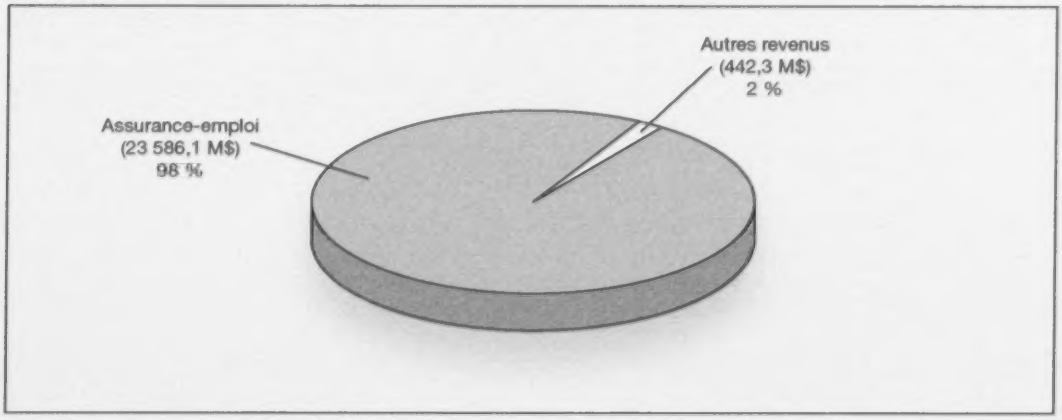

Résultats réels contre résultats prévus

Les revenus de 2015-2016 étaient de 318,8 millions de dollars inférieurs aux prévisions. Cet écart est principalement attribuable au total de la rémunération assurable de l'assurance-emploi, qui est inférieur aux résultats prévus en raison de la croissance de l'emploi qui a été inférieure aux prévisions.

Résultats réels sur douze mois

Le total des revenus pour l'exercice 2015-2016 s'élève à 24 028,4 millions de dollars, soit une augmentation de 566,6 millions de dollars par rapport au total des revenus de l'exercice précédent, qui s'élevait à 23 461,8 millions de dollars. La majeure partie de cette hausse s'explique par une augmentation des cotisations d'assurance-emploi associée à l'emploi qui a augmenté, en moyenne, de 0,7 % par rapport à 2014-2015, ainsi que par une augmentation du maximum de la rémunération assurable.

État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des actifs financiers nets	19 224 961 665	18 242 951 865	982 009 800
Total des passifs nets	2 664 848 744	3 790 275 986	(1 125 427 242)
Dette nette du Ministère	16 560 112 921	14 452 675 879	2 107 437 042
Total des actifs non financiers	277 921 707	304 201 154	(26 279 447)
Situation financière nette du Ministère	16 838 034 628	14 756 877 033	2 081 157 595

Actifs par type

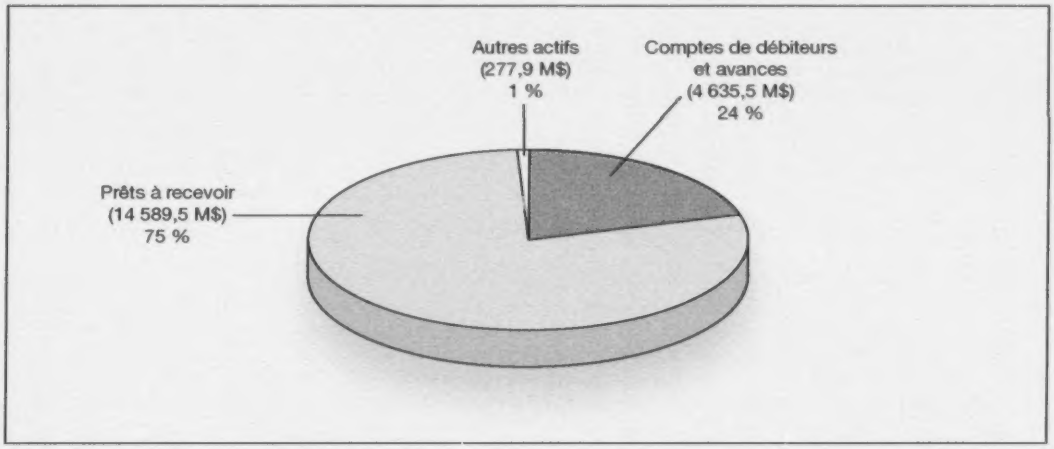

Le total des actifs (y compris les actifs financiers et non financiers) était de 19 502,9 millions de dollars au 31 mars 2016, soit une augmentation de 955,7 millions de dollars par rapport au total des actifs de l'exercice précédent, qui s'élevait à 18 547,2 millions de dollars. Cette augmentation des actifs résulte en grande partie :

- d'une augmentation de 703,1 millions de dollars du solde net des prêts canadiens aux étudiants, surtout en raison d'un excédent des nouveaux prêts émis sur le montant total des remboursements reçus;
- d'une augmentation de 278,9 millions de dollars des comptes débiteurs et des avances, surtout en raison d'une augmentation des cotisations d'assurance-emploi à recevoir de l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui est conforme à la hausse globale des revenus au titre des cotisations et d'une augmentation additionnelle des remboursements de prestations de la SV et du SRG à recevoir de l'ARC compte tenu de l'augmentation du nombre de prestataires qui, après calcul fiscal de l'ARC, ont un revenu net dépassant le seuil de recouvrement de la SV.

Passifs par type

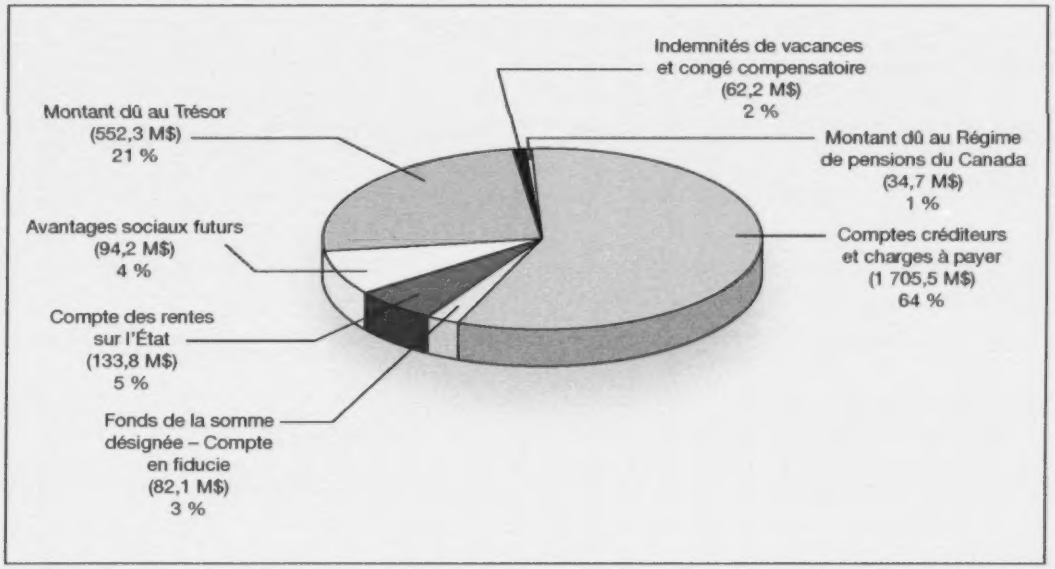

Le total des passifs s'élève à 2 664,8 millions de dollars au 31 mars 2016, soit une diminution de 1 125,5 millions de dollars comparativement au total des passifs de l'exercice précédent, qui s'élevait à 3 790,3 millions de dollars. Cette diminution des passifs s'explique surtout par une diminution de 1 155,2 millions de dollars du montant exigible au 31 mars 2015 concernant les bonifications du programme de la PUGE, qui sont entrées en vigueur en janvier 2015 et qui ont reçu l'approbation du Parlement le 23 juin 2015. L'échéance des versements de fin d'exercice pour les autres passifs explique le reste de la variation du passif.

États financiers

Consulter les **états financiers d'EDSC (non audités) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016**[9], qui comprennent aussi une Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers.

Section III : Analyse des programmes et des services internes

Programmes

Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement

Description

Ce programme sert à appuyer les programmes du gouvernement du Canada en veillant à ce que les Canadiens disposent de l'information dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés au sujet des programmes et des services offerts ainsi que des outils nécessaires pour y avoir accès, tout en appuyant la transition vers les modes de service privilégiés. Les Canadiens peuvent accéder à des renseignements sur EDSC et sur d'autres programmes et services du gouvernement du Canada de la façon la plus accessible et pratique qui soit, obtenir rapidement des réponses précises à leurs questions et recevoir les renseignements ou les services dont ils ont besoin ou être aiguillés vers ceux-ci. Dans le cadre de ce programme, les renseignements et les services sont offerts aux Canadiens au moyen d'Internet, de la ligne 1 800 O-Canada, de services téléphoniques personnalisés et d'un réseau de points de service offrant des services en personne.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le Secrétariat du Conseil du Trésor et EDSC ont pu faire progresser le travail sur la fonctionnalité du site Canada.ca. EDSC a procédé au lancement du Service Web géré et treize institutions ont migré leur contenu vers la structure et la présentation de ce site. Une approche améliorée et plus efficace est mise en œuvre sous la direction du Secrétariat du Conseil du Trésor pour la migration sur le site Canada.ca dans le cadre de l'Initiative de renouvellement du Web.

Pour la présence en ligne d'EDSC (c.-à-d. EDSC, le Programme du Travail et Service Canada), le Ministère a passé en revue, archivé et transféré près de 55 % de ses pages Web dans le site Canada.ca, et il est prévu que 45 % des pages restantes seront traitées en conformité au calendrier de l'initiative d'intégration au site Canada.ca, qui est dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le volume d'appels au numéro 1 800 O-Canada était supérieur à celui prévu pour l'exercice. Le nombre d'appels traités a augmenté de 11 % comparativement au dernier exercice, tandis que les demandes de service ont augmenté de 15 %. Tous les principaux programmes (assurance-emploi, Agence du revenu du Canada [ARC], RPC, SV et passeport) ont contribué à cet accroissement de l'activité. Les services de passeport, ayant augmenté de 42 % depuis le dernier exercice, ont connu la plus importante augmentation. Voici d'autres facteurs qui expliquent la hausse du nombre d'appels :

- cyberattaques contre les sites Web gouvernementaux;
- envoi postal de l'ARC sur la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (juillet);
- demandes de renseignements sur le RPC et la SV (juillet, août, septembre);
- crédit pour la TPS de l'ARC – problèmes de dépôt direct (octobre);
- élections (octobre);
- campagne de l'ARC sur le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) (novembre);
- réfugiés syriens (février).

Pour en savoir plus sur les spécificités du programme, consulter les **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur**[10].

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
63 199 999	63 199 999	56 681 863	55 566 034	(7 633 965)

L'écart est surtout attribuable au fait que ce programme comprend des montants prévus pour lesquels les dépenses sont présentées sous d'autres programmes. Ce programme exclut les montants de l'assurance-emploi, de la SV, du RPC et des prestations d'invalidité du RPC, qui sont présentés sous leur programme respectif (2.1.1, 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3). L'écart est aussi en partie attribuable aux retards dans les projets d'investissement à l'appui de la présence Internet du gouvernement du Canada.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
490	399	(91)

Ce programme comprend les ETP prévus pour lesquels les dépenses sont présentées sous d'autres programmes. Ce programme exclut les ETP liés à l'assurance-emploi, à la SV, au RPC et aux prestations d'invalidité du RPC, qui sont présentés sous leur programme respectif (2.1.1, 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3).

Résultats du rendement*

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels et antérieurs
Les Canadiens sont en mesure d'obtenir des renseignements sur les programmes et services du gouvernement du Canada de la manière la plus accessible et la plus pratique possible	Pourcentage de Canadiens qui ont accès à un point de service de Service Canada dans un rayon de 50 kilomètres de leur résidence **Source :** Données administratives	90 %	**Résultat réel :** 2015-2016 : 96,2 % **Résultats antérieurs :** 2014-2015 : 96,1 %** 2013-2014 : 95,9 % 2012-2013 : 95,7 % 2011-2012 : 95,8 % 2010-2011 : 95,8 %
	Pourcentage d'appels acceptés – 1 800 O-Canada **Source :** Données administratives	95 %	**Résultat réel :** 2015-2016 : 99,5 % **Résultats antérieurs :** sans objet (année de référence : 2015-2016)

* Le Secrétariat du Conseil du trésor est responsable de la migration vers le site Canada.ca. L'indicateur sur la migration du site Web a été supprimé.

** Statistique Canada a récemment modifié sa méthodologie pour estimer la population géographiquement. Cette modification a produit des estimations plus précises, mais les comparaisons avec les résultats de l'exercice courant diffèrent qualitativement des résultats antérieurs (toutefois, le taux de changement dans les résultats de l'exercice courant est estimé à moins de 0,5 point de pourcentage).

Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

Description

Ce programme permet d'assurer la prestation, la supervision et la surveillance de services au nom de programmes d'autres ministères du gouvernement, en vertu d'ententes de prestation de services. Il permet aussi aux Canadiens d'avoir accès à un éventail de programmes, de prestations et de services du gouvernement du Canada (en personne, par téléphone, par la poste ou par Internet), en leur fournissant des renseignements de base et détaillés sur les programmes et les services, des services de réception des demandes et de vérification de leur exhaustivité, des services d'authentification des clients et de validation des pièces d'identité, un accès rapide et direct à des agents spécialisés d'autres ministères et une place dans le réseau de prestation de services pour les autres ministères. Il permet de sortir des cloisonnements des ministères et des programmes pour établir un réseau de prestation de services sans discontinuité et, ainsi, d'offrir des services de façon plus rapide, précise et rentable aux Canadiens.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le Ministère a continué d'offrir des services en personne à la population pour Anciens Combattants Canada, l'ARC, et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Il a aussi continué d'appuyer Affaires autochtones et du Nord Canada dans l'administration des paiements d'expérience commune. EDSC a fourni des services de vidéoconférence et d'édition Web au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs du Canada. En 2015-2016, les Services d'information personnalisés, offerts par téléphone pour le compte d'autres ministères, ont satisfait à la norme de service de 97 % fixée dans les ententes de partenariat, tandis que les demandes intérieures de documents de voyage et d'autres services de passeport ont été traitées en temps opportun, soit bien au-dessus de la norme de service de 99,8 %.

Pour en savoir plus sur les spécificités du programme, consulter les **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur**.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
160 024 593	160 024 593	138 699 831	133 440 054	(26 584 539)

À la suite du transfert à EDSC de la responsabilité de la prestation des services de passeport, les services ont été fournis en conformité aux ressources prévues à cette fin. L'écart est principalement attribuable à la réserve pour éventualités établie pour parer aux imprévus et qui n'a pas été utilisée. Les fonds inutilisés demeurent dans le Fonds renouvelable permanent de Passeport Canada.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
2 286	1 977	(309)

À la suite du transfert à EDSC de la responsabilité de la prestation des services de passeport, les services ont été fournis en conformité aux ETP prévus à cette fin. L'écart est principalement attribuable à la réserve pour éventualités établie pour parer aux imprévus et qui n'a pas été utilisée. Les fonds inutilisés au titre des ETP demeurent dans le Fonds renouvelable permanent de Passeport Canada.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels et antérieurs
Les programmes des autres ministères sont offerts de façon cohérente au moyen d'une surveillance efficace conformément aux ententes de partenariat	Pourcentage d'appels pour des services d'information personnalisés traités dans le respect des normes des ententes sur les niveaux de service **Source :** Données administratives	95 %	**Résultat réel :** 2015-2016 : 97,1 % **Résultats antérieurs :** sans objet (année de référence : 2015-2016)

Compétences et emploi

Description

Le programme Compétences et emploi a pour mandat de veiller à ce que les personnes actives sur le marché du travail canadien puissent bénéficier des mesures de soutien dont elles ont besoin pour intégrer le marché du travail ou s'y repositionner, afin de contribuer à la croissance économique en participant pleinement au marché du travail. Les initiatives s'inscrivant dans ce programme concourent à la réalisation d'objectifs généraux communs, à savoir favoriser le perfectionnement des compétences, encourager la participation au marché du travail et garantir l'efficience du marché du travail.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le régime d'assurance-emploi a continué d'aider les travailleurs à profiter des occasions d'emploi ou de transition au marché du travail, renforçant ainsi la classe moyenne et aidant les personnes qui travaillent fort pour en faire partie. Selon l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi de Statistique Canada, en 2014, les travailleurs qui avaient versé des cotisations d'assurance-emploi et qui avaient perdu leur emploi ou l'avaient quitté pour un motif valable étaient admissibles à des prestations dans une proportion de 83,1 %, ce qui est supérieur à la cible de 80 %. Pour plus d'information, consulter le chapitre II du *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2014-2015*.

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé que les critères d'admissibilité supérieurs qui restreignent l'accès à l'assurance-emploi des personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail seraient supprimés. À la suite de ce changement, ces personnes devront répondre aux mêmes exigences d'admissibilité que les autres demandeurs dans leur région de résidence. D'autres changements à l'assurance-emploi, qui ont été proposés dans le budget de 2016, seront effectués au cours du présent exercice.

De plus, EDSC a transformé les programmes de formation et de développement des compétences, notamment par les mesures suivantes :

- collaborer avec les provinces et territoires pour aider les travailleurs sans emploi à se préparer à occuper des emplois de qualité par l'entremise d'ententes sur le développement du marché du travail;
- surveiller les résultats de l'initiative Jumeler les Canadiens et les Canadiennes aux emplois disponibles;
- travailler avec les provinces et territoires pour renforcer les systèmes d'apprentissage en harmonisant les changements dans les programmes d'apprentissage et en améliorant la participation des employeurs à ces programmes;
- achever la deuxième année de l'examen de la Subvention canadienne pour l'emploi et présenter la version finale du rapport;
- améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées en accroissant leur employabilité, en augmentant les possibilités d'emploi qui leur sont offertes et en obtenant les meilleurs résultats possible de ces investissements pour les Canadiens en ratifiant une nouvelle génération d'ententes sur le marché du travail pour les personnes handicapées;
- cibler les efforts du programme Alphabétisation et compétences essentielles par des investissements plus stratégiques et collaborer avec les organisations dont le rayonnement est étendu.

Le Ministère a aussi favorisé la participation au marché du travail par les moyens suivants :

- prolonger la Stratégie de formation et d'emploi destinée aux Autochtones au 31 mars 2017;
- renouveler le Fonds pour les compétences et les partenariats à titre de programme permanent pour la période de 2016-2017 à 2020-2021;
- offrir le programme du Fonds pour l'emploi des Premières Nations aux bénéficiaires de l'aide au revenu aiguillés par le Système de prestation améliorée des services pour qu'ils puissent suivre une formation pour l'emploi et obtenir les mesures d'aide nécessaires pour trouver un emploi;
- travailler avec les provinces et territoires pour mettre en œuvre le plan d'action pour la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, en plus de mobiliser les représentants d'une troisième série de professions aux termes du Cadre pancanadien et de collaborer avec les représentants des métiers désignés Sceau rouge à la mise en œuvre des soutiens préalables à l'arrivée;
- collaborer avec les autres ministères pour donner suite aux nouvelles orientations de la Stratégie emploi jeunesse et commencer à mettre en œuvre les réformes découlant de l'examen de la Stratégie;
- lancer un appel de propositions pour offrir une expérience de travail aux jeunes handicapés ainsi qu'une expérience pratique aux personnes handicapées, et pour mieux cibler les emplois recherchés dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées;
- mettre en œuvre le programme de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés en réalisant des projets qui ciblent les chômeurs âgés;
- collaborer avec les responsables des programmes d'apprentissage des provinces et territoires pour offrir aux apprentis qui présentent une demande de subvention aux apprentis un processus de demande simplifié.

Enfin, EDSC a resserré les liens avec les besoins des employeurs par les moyens suivants :

- moderniser le Guichet-Emplois en instaurant des services améliorés afin de mieux jumeler les chercheurs d'emploi et les employeurs;
- mettre en œuvre le Plan de travail national 3.0 sur l'information sur le marché du travail, afin d'améliorer un ensemble de produits d'information connexes diffusés sur Guichet-Emplois;
- travailler avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour le Conseil de l'information sur le marché du travail, qui sera examiné par le Forum des ministres du marché du travail;
- concevoir des portails Web conviviaux pour les initiatives de mobilité de la main-d'œuvre et de reconnaissance des titres de compétences étrangers, afin d'offrir plus d'information en ligne aux Canadiens;
- veiller à ce que les employeurs embauchent des travailleurs étrangers temporaires en temps opportun seulement si des Canadiens ne sont pas en mesure d'occuper les emplois en question, appliquer plus rigoureusement la réglementation et imposer des sanctions plus strictes aux employeurs qui ne respectent pas les exigences du Programme des travailleurs étrangers temporaires;
- améliorer l'accessibilité des données locales sur l'offre et la demande de compétences pour les communautés minoritaires de langue officielle;
- permettre à l'industrie de déterminer et de prévoir les pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'y remédier au moyen du Programme d'appui aux initiatives sectorielles, en favorisant la recherche d'information sur le marché du travail, les normes professionnelles nationales et la mise en place de programmes de certification et d'accréditation.

Pour obtenir plus d'information sur les programmes de compétences et d'emploi, consulter les **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur**.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016*	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
2 384 959 874	20 563 499 451	21 940 361 304	21 794 776 029	1 231 276 578

* Les prestations d'assurance-emploi ne sont pas comprises dans le Budget principal des dépenses du Ministère, mais elles le sont dans les dépenses prévues, les autorisations totales pouvant être utilisées et les dépenses réelles.

L'écart dans les ressources financières est principalement attribuable aux paiements de prestations d'assurance-emploi plus élevés que prévu, ce qui s'explique surtout par la hausse du chômage. Il est aussi attribuable au fait que les dépenses prévues à la date de présentation du Rapport sur les plans et les priorités ne comprenaient pas le financement supplémentaire approuvé pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui a été octroyé pour poursuivre, durant l'exercice 2015-2016, la mise en œuvre des réformes du Programme amorcées en 2014.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
7 875	9 053	1 178

L'écart dans les ETP est principalement attribuable au nombre supérieur d'employés affectés au traitement des demandes de prestations d'assurance-emploi reçues. Il est aussi attribuable au fait que les dépenses prévues à la date de présentation du Rapport sur les plans et les priorités ne comprennent pas le financement supplémentaire approuvé pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui a été octroyé pour poursuivre, durant l'exercice 2015-2016, la mise en œuvre des réformes du Programme amorcées en 2014. L'augmentation du nombre d'ETP reflète les fonds supplémentaires et les activités associées.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels et antérieurs
Les travailleurs disposent de la souplesse et du soutien nécessaires pour profiter des possibilités d'emploi ou pour vivre une transition sur le marché du travail	Pourcentage de la population des chômeurs ayant cotisé au régime d'assurance-emploi au cours des 12 derniers mois qui ont récemment perdu leur emploi et qui étaient admissibles aux prestations d'assurance-emploi aux termes du régime. **Source :** Statistique Canada, Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi	80 %	**Résultat réel :** 2015 : non disponible* **Résultats antérieurs :** 2014 : 83,1 % 2013 : 85,8 % 2012 : 81,9 % 2011 : 78,4 % 2010 : 83,9 %
Les Canadiens, y compris les groupes sous-représentés et les travailleurs vulnérables, ont l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi productif et le conserver	Proportion de clients en emploi ou qui sont retournés aux études après avoir participé à l'un des programmes d'emploi du gouvernement fédéral suivants : la Stratégie emploi jeunesse, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, le Fonds pour les compétences et les partenariats et le Fonds pour l'emploi des Premières Nations. **Source :** Données administratives	70 %**	**Résultat réel :** 2015-2016 : 71 % **Résultats antérieurs :** 2014-2015 : 76 % 2013-2014 : 69,6 % 2012-2013 : 66,6 % 2011-2012 : 67,7 % 2010-2011 : 56,8 %

* Les données ne sont disponibles qu'avec du retard. Statistique Canada devrait publier l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi de 2015 à l'automne 2016.

** L'indicateur et les cibles ont été modifiés pour tenir compte des retours aux études et des résultats relatifs au Fonds pour l'emploi des Premières Nations afin d'assurer l'uniformité avec les résultats présentés auparavant.

Apprentissage

Description

Grâce à ce programme, les Canadiens peuvent poursuivre des études postsecondaires pour obtenir les compétences et les titres qui leur permettront d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de s'adapter à l'évolution du marché du travail. Le programme prévoit la réduction des obstacles à l'éducation par le versement d'une aide financière aux étudiants et aux apprentis, et d'incitatifs à l'épargne aux familles pour qu'elles puissent financer les études postsecondaires d'un enfant. Il permet aussi de fournir de l'information sur les occasions de formation et d'acquisition de compétences et des services de sensibilisation à cet égard. Ce programme contribue à l'inclusion de l'effectif en donnant aux Canadiens ayant les capacités scolaires requises plus de chances de poursuivre des études postsecondaires. Ce programme fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur bénévole, les institutions financières, les fournisseurs de services et d'autres intervenants clés pour aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Passeport pour ma réussite Canada offre une gamme complète de mesures de soutien sur le plan scolaire, financier et social pour aider les jeunes à risque dans les collectivités à faible revenu à améliorer leur rendement scolaire. Le Ministère a fourni des fonds au programme en vue de poursuivre son expansion et d'inclure le lancement d'un site en Colombie-Britannique.

Dans le budget de 2016, le gouvernement du Canada a présenté un train de réformes du Programme canadien de prêts aux étudiants pour rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants de familles à revenu faible et moyen, et pour faciliter la gestion de l'endettement étudiant. De plus, ces mesures simplifieront le processus de demande d'aide financière aux étudiants, ce qui rendra le Programme plus transparent et prévisible. Les mesures prises par le Ministère sont fondées sur la consultation des intervenants, comme l'Agence du revenu du Canada (ARC) et les provinces et territoires, et comprennent, entre autres :

- finaliser la version révisée du protocole d'entente entre le Ministère et l'ARC, afin de tenir compte de l'approche renouvelée de gestion des recouvrements;
- mettre au point un instrument de délégation autorisant le ministre de l'Emploi et du Développement social à déléguer des pouvoirs précis aux fonctionnaires de l'ARC afin de simplifier le processus de recouvrement des dettes d'études, de sorte à améliorer les résultats de recouvrement;
- collaborer avec l'ARC à un plan visant à améliorer la communication et la promotion de la régularisation des prêts auprès des emprunteurs en défaut de paiement;
- travailler avec les provinces et territoires pour mieux comprendre les comportements des emprunteurs en cours de remboursement et réaliser des analyses des potentiels d'amélioration des mesures d'aide au remboursement.

Le Ministère a également réalisé davantage d'analyses afin de mieux comprendre les caractéristiques des emprunteurs durant tout le cycle de vie des prêts. Ce travail appuiera l'élaboration de stratégies ciblées dans le but d'aider les emprunteurs à rembourser leur prêt et de réduire les défauts de paiement.

Le taux de défaut de paiement sur les prêts étudiants a diminué considérablement ces dernières années; en effet, il est passé de 28 % en 2003-2004 à un taux prévu de 10 % pour la cohorte ayant commencé à rembourser les prêts en 2013-2014, ce qui est le taux le plus faible de toute l'histoire du programme. La réduction du taux de défaut est en partie attribuable aux améliorations apportées au programme, telles que la bonification des mesures d'aide au remboursement, l'augmentation du financement pour l'octroi de bourses et plusieurs mesures mises en place par le fournisseur de services afin de maintenir les prêts en règle.

En consultation avec les intervenants principaux, p. ex. l'ARC et les provinces et territoires, le Ministère a amélioré sa compréhension des caractéristiques des étudiants emprunteurs durant tout le cycle de vie des prêts. Ce travail appuiera l'élaboration de stratégies ciblées afin d'aider les emprunteurs à rembourser leur prêt et à réduire les défauts de paiement. Selon les prévisions du Bureau de l'actuaire en chef, le taux de défaut à l'avenir devrait se situer à 10,2 %, soit le plus faible de toute l'histoire du programme depuis l'introduction des prêts directs en 2000.

Le Ministère a terminé son évaluation des soumissions reçues en réponse à l'appel de propositions pour le Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis. Le nouveau marché a été attribué en avril 2016 et entrera en vigueur le 1er avril 2018. Les activités pour planifier la transition, notamment l'affectation des ressources, les relations avec les intervenants et la gouvernance continue, ont été engagées.

Pour obtenir plus d'information sur les programmes d'apprentissage, consulter les **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur**.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
2 391 384 094	2 391 384 094	2 494 776 595	2 489 519 001	98 134 907

L'écart est principalement attribuable à la radiation de prêts étudiants directement financés totalisant 172 millions de dollars, qui a reçu l'approbation du Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2015-2016. Cet écart est compensé par deux facteurs importants. Premièrement, le maintien par la Banque du Canada de faibles taux d'intérêt en 2015 a eu un effet sur le montant compensatoire et, deuxièmement, le montant engagé pour les bourses canadiennes a été inférieur aux prévisions.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
353	323	(30)

L'écart est attribuable aux retards de dotation et aux départs imprévus.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels et antérieurs
Les Canadiens ont les compétences et les titres nécessaires pour réussir sur le marché du travail	Classement du Canada parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques quant au pourcentage de la population (de 25 à 64 ans) qui possède un titre de niveau postsecondaire **Source :** Organisation de coopération et de développement économiques, Regards sur l'éducation 2016	1er	**Résultat réel :** 2015 : 1er* **Résultats antérieurs :** 2014 : 1er 2012 : 1er 2011 : 1er 2010 : 1er 2009 : 1er 2008 : 1er
	Pourcentage de la main-d'œuvre canadienne (de 25 à 64 ans) qui a obtenu un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires **Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active	69,5 %	**Résultat réel :** 2015 : 69,8 % **Résultats antérieurs :** 2014 : 68,4 % 2013 : 68,0 % 2012 : 67,5 % 2011 : 66,8 % 2010 : 66,0 %
Les Canadiens, y compris ceux des groupes sous-représentés, ont des chances égales de poursuivre des études postsecondaires	Pourcentage des Canadiens (de 17 à 21 ans) qui fréquentent un collège ou une université **Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active	43,7 %	**Résultat réel :** 2015 : 43,4 % **Résultats antérieurs :** 2014 : 43,0 % 2013 : 42,8 % 2012 : 42,5 % 2011 : 41,5 % 2010 : 40,4 %
Les Canadiens, y compris ceux des groupes sous-représentés, obtiennent des fonds pour financer leurs études postsecondaires****	Pourcentage et nombre d'étudiants (de 15 à 29 ans) inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire dans les provinces et territoires participants et qui ont reçu un prêt canadien aux étudiants, une bourse canadienne ou une bonification d'intérêts pendant les études pour financer leurs études postsecondaires **Source :** Données administratives du Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis et rapport actuariel sur le PCPE	48 % (574 000)	**Résultat réel :** 2015-2016 : 50 % (562 000)** **Résultats antérieurs :** 2014-2015 : 46 % (547 500) 2013-2014 : 47 % (552 620) 2012-2013 : 47 % (535 800)
Les personnes qui ont reçu des prêts étudiants peuvent rembourser leur prêt et le font****	Chaque année, le taux de défaut ne s'écarte que de 3 points de pourcentage par rapport à celui de l'année précédente **Source :** Données administratives du Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis	plus ou moins 3 points de pourcentage	**Résultat réel :** 2015-2016 : 10 %*** **Résultats antérieurs :** 2014-2015 : 12 % 2013-2014 : 13 % 2012-2013 : 12 %

Les Canadiens financent leurs études postsecondaires à l'aide de l'épargne placée dans un régime enregistré d'épargne-études****	Pourcentage et nombre d'étudiants (de 15 à 29 ans) inscrits à temps plein et à temps partiel dans un établissement d'enseignement postsecondaire qui ont utilisé les fonds d'un régime enregistré d'épargne-études pour financer leurs études postsecondaires **Source :** Données administratives et Enquête sur la population active de Statistique Canada	21,5 %	**Résultat réel :** 2015 : 23,1 % (395 027) **Résultats antérieurs :** 2014 : 22,2 % (382 050) 2013 : 21,0 % (360 903) 2012 : 19,5 % (335 894) 2011 : 18,5 % (310 467) 2010 : 17,9 % (293 004)

* Statistique Canada a comblé d'un an l'écart dans la déclaration, et le résultat de 2013 n'a pas été déclaré à l'OCDE.

** Le pourcentage d'étudiants a augmenté, mais leur nombre a diminué en raison de la baisse de l'inscription dans les établissements postsecondaires.

*** Cet indicateur montre le taux de défaut triennal des emprunteurs de prêts canadiens aux étudiants, qui ont commencé à rembourser leur prêt en 2013-2014 et auront terminé leur troisième année de remboursement au cours de la présente période de déclaration (2015-2016). Au moment de rédiger ce rapport, l'année de prêt 2015-2016 n'était pas terminée. Le taux de défaut triennal est donc projeté en utilisant les données pour les deux premières années.

**** Des résultats attendus et des indicateurs ont été ajoutés pour mieux tenir compte de toute la portée du programme.

Travail

Description

Ce programme vise à cultiver et à maintenir des relations industrielles stables et des milieux de travail sûrs, justes, sains, équitables et productifs dans les secteurs de compétence fédérale. Cette compétence englobe le transport interprovincial, les bureaux de poste et les services de messagerie, les télécommunications, le secteur bancaire, la manutention des grains, les installations nucléaires, les sociétés d'État fédérales, les entreprises ayant des contrats avec le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones et leurs employés. Le Programme du travail élabore des lois et des règlements sur le travail pour établir un équilibre adéquat entre les droits et les responsabilités des travailleurs et ceux des employeurs. Il gère également les affaires internationales et intergouvernementales en matière de travail du Canada.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

En 2015-2016, le Ministère a continué à améliorer ses processus opérationnels et sa prestation des services en exécutant diverses initiatives. Pour faire en sorte que son mandat s'aligne sur les priorités du gouvernement et réponde aux besoins des Canadiens, de nouvelles mesures ont été prises dans une variété de secteurs qui ont contribué à des milieux de travail plus sûrs, équitables et productifs et à des relations de travail coopératives.

Transformation et innovation

Le Ministère, dans le cadre de son programme de transformation en cours, a continué de moderniser et de transformer les modalités de réalisation de ses activités clés pour veiller à ce que les politiques, les programmes et les activités répondent aux besoins changeants des Canadiens. Il a misé sur la technologie pour favoriser l'engagement des entreprises de compétence fédérale et pour relever la qualité des services qu'elles reçoivent. Le Programme a utilisé des renseignements de gestion fiables et des outils axés sur les résultats pour appuyer les initiatives de modernisation.

Par exemple, le Ministère a normalisé et amélioré ses processus opérationnels pour la collecte, le traitement et la diffusion d'information sur les négociations collectives. Cette information a servi à l'élaboration d'une solution de TI visant à poursuivre l'automatisation des processus opérationnels et à améliorer les activités de recherche fondées sur des données probantes. De plus, pour rehausser l'agilité et l'efficacité opérationnelles et accroître l'efficience de la prestation des services, le Ministère a continué ses efforts pour intégrer plusieurs applications et bases de données existantes en un seul système, comprenant une composante pour le service à la clientèle.

Le Ministère a aussi modernisé le Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail en adoptant la déclaration électronique, ce qui a réduit les délais de production de rapports; 74 % des demandes de prestations ont été déclarées dans un délai de 15 jours ou moins, comparativement à 71 % en 2014-2015.

Le Ministère a continué à améliorer le mode d'interaction et d'établissement des relations des employés avec les intervenants en recourant à la technologie, tels les systèmes de vidéoconférence et WebEx pour joindre les collectivités éloignées et des Premières Nations, ainsi que les tablettes fournies aux agents de santé et de sécurité afin de favoriser un effectif mobile, flexible et mieux apte à répondre aux besoins.

Le Ministère a aussi mené un exercice pilote selon la méthode Lean Sigma pour rationaliser le processus de traitement des plaintes financières, aux termes de la partie III du *Code canadien du travail*, dans le secteur du transport routier et du camionnage. Pour relever la qualité du service à la clientèle, plusieurs outils ont été développés, notamment une calculatrice en ligne de la rémunération des jours fériés et des congés annuels, des ressources en santé mentale et sécurité psychologique pour les parties présentes en milieu de travail, et quatre nouvelles alertes aux dangers.

Milieux de travail sûrs

Le Ministère a facilité la conformité à la partie II du *Code* et au règlement associé afin de prévenir les accidents et les blessures dans les milieux de travail de compétence fédérale, en encourageant et en habilitant les employeurs à améliorer leurs pratiques de déclaration, afin donner l'heure juste au sujet des blessures sur les lieux de travail.

Afin d'améliorer encore plus les résultats de santé et de sécurité au travail, le Ministère a recruté huit agents de santé et de sécurité. De plus, les agents ont consacré 80 % de leur temps actif à la réalisation d'inspections générales, à la mobilisation et au counseling dans les secteurs désignés prioritaires.

La cible de diminution des blessures invalidantes n'a pas été atteinte (principalement en raison des changements de la méthode de calcul et de déclaration), mais le nombre global de blessures (mineures, invalidantes et mortelles) a diminué de 3 % par rapport à la période précédente.

En 2015-2016, le Ministère a négocié et signé divers accords pour le compte du gouvernement du Canada, dont une convention de service avec WorkSafeBC pour l'administration améliorée de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Des négociations avec les commissions des accidents du travail de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador ont également été entreprises et devraient être conclues l'année prochaine.

Milieux de travail équitables

Le Ministère a animé quatre événements ministériels liés aux Prix de réalisation pour l'équité en emploi au Canada pour souligner les efforts des employeurs à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi en milieu de travail et leurs réalisations à cet égard.

Le Ministère a aussi fait une promotion réussie du programme de commerce international et de défense des droits de la personne du Canada en négociant des dispositions exécutoires relatives au travail dans plusieurs accords de libre-échange importants, y compris dans ceux conclus avec Israël et l'Ukraine, et l'Accord de partenariat transpacifique. Ce faisant, il a appuyé l'intention du Canada d'inclure des dispositions exécutoires relatives au travail dans les accords de libre-échange et a contribué à rehausser l'appui du public à l'égard du programme commercial du Canada.

La négociation de dispositions relatives au travail dans les accords de libre-échange favorise et protège les droits de la personne, dont les droits fondamentaux du travail font partie intégrante. Ces dispositions favorisent également la croissance équitable dans les pays en développement et contribuent à la réduction de l'écart mondial croissant entre les riches et les pauvres. Par exemple, le Programme a offert une aide technique à la Jordanie, au Honduras et au Vietnam pour renforcer les institutions de gouvernance démocratique et améliorer les conditions de travail dans ces pays. De plus, il a continué à travailler avec la Chine et les pays de l'Amérique latine, dont l'Argentine et le Chili, en vue d'améliorer les conditions et les normes de travail dans ces pays.

À cette fin, un « cadre de conformité » a été dressé et approuvé en principe, qui doit être appliqué lors de la définition d'une approche proactive de surveillance et de conformité pour faire en sorte que les pays partenaires, surtout ceux avec lesquels le Canada a conclu des accords de libre-échange, s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de travail. Les instruments de surveillance, comme les activités coopératives ciblées et les projets de renforcement des capacités à long terme, contribueraient à redresser les violations des droits du travail dans un nombre de pays partenaires et à réduire leurs avantages concurrentiels en matière de commerce ou d'investissement imputables à des normes de travail inacceptables ou à leur inexécution.

Milieux de travail productifs et coopératifs et relations en milieu de travail

En 2015-2016, le Ministère a continué à offrir des services de médiation et de conciliation aux parties aux négociations collectives. Au cours de l'exercice, le Programme a traité 230 différends découlant de la négociation collective en vertu du *Code* dans l'ensemble du pays, dont 94 % ont été résolus sans arrêt de travail, ce qui excède la cible de 90 %. Durant l'exercice, la perte de temps de travail disponible, causée par un arrêt de travail, s'est chiffrée à environ 0,02 % seulement.

Afin de nouer et de maintenir de bonnes relations patronales-syndicales et de promouvoir la stabilité de la main-d'œuvre, le Ministère a pratiqué des interventions de développement de relations, a animé des ateliers publics et a mené des consultations sur la réglementation en matière de travail (p. ex. la santé et la sécurité psychologiques, les espaces clos, le programme de prévention de la violence et les internes). Il a aussi utilisé les médias sociaux pour communiquer de l'information sur les milieux de travail dans les secteurs à risque élevé et les dangers associés. De plus, il a lancé une campagne pour informer les jeunes travailleurs de leurs droits et obligations et des enjeux de santé et de sécurité au travail.

Pour obtenir plus d'information sur les programmes du Travail, consulter les **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur**.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
289 750 470	289 750 470	252 133 391	251 871 310	(37 879 160)

L'écart entre les dépenses prévues et réelles est principalement attribuable à des fonds inutilisés dans le Programme de protection des salariés, en raison de la demande relativement faible d'une année à l'autre. Il résulte également des prévisions relatives à l'indemnisation des accidentés du travail qui étaient habituellement nettement supérieures aux dépenses réelles. À compter de 2016-2017, les prévisions de dépenses ont été réduites pour correspondre aux tendances des cinq dernières années.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
638	645	7

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels et antérieurs
Les milieux de travail sont sûrs et sains	Diminution annuelle en pourcentage (sur douze mois) du taux d'incidence d'accidents invalidants dans tous les secteurs de compétence fédérale (combinée) **Source :** Base de données sur les accidents du travail dans les industries de compétence fédérale	Diminution de 2 %	**Résultat réel :** 2013-2014* : augmentation de 6,6 %** **Résultats antérieurs :** non disponible

* Données les plus récentes (2013 par rapport à 2014). Les données pour 2015 ne seront disponibles qu'en 2017.

** Ce nouvel indicateur permet de suivre chaque année la diminution du taux d'incidence d'accidents invalidants (TIAI) dans tous les secteurs industriels. Le dernier TIAI national fait état d'une augmentation de 6,6 %, soit de 1,68 à 1,79, principalement en raison des modifications dans les pratiques de déclaration de l'un des secteurs industriels, qui représente près de 5 % des employés de compétence fédérale. Au cours des dix dernières années, le TIAI national a diminué, passant de 2,13 en 2005 à 1,79 en 2014 (réduction de 16 %). Malgré cette hausse, le dernier TIAI est le cinquième plus faible pour le secteur fédéral depuis 1982.

Sécurité du revenu

Description

Ce programme prévoit le versement d'une pension de retraite, d'une pension de survivant, de prestations d'invalidité et de prestations pour enfants aux Canadiens, au moyen du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada, du Programme canadien pour l'épargne-invalidité et de la Prestation nationale pour enfants.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

En 2015-2016, le Ministère a continué d'améliorer la prestation de service du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV). Afin d'améliorer les services aux aînés canadiens, un régime d'inscription automatique proactif a été instauré en 2013. En 2015-2016, la fonction d'inscription automatique a permis à 46 % des nouveaux bénéficiaires de la SV de s'inscrire sans devoir présenter de demande. De plus, le Ministère a poursuivi l'expansion de l'inscription automatique d'un nombre supérieur d'aînés en 2016-2017 et la mise en place de l'inscription automatique pour le Supplément de revenu garanti (SRG).

Conformément à ce qui a été annoncé dans le budget de 2016, dans le but de bonifier le soutien du revenu pour les aînés, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont engagé, cette année, d'importantes discussions qui ont abouti à une entente de principe au début de 2016-2017, dans le but de relever le RPC. De plus, au cours du présent exercice, on apportera des changements au SRG, à la Prestation nationale pour enfants et à la Prestation universelle pour la garde d'enfants, en plus de mettre en œuvre l'Allocation canadienne pour enfants; ces changements avaient été proposés dans le budget de 2016.

De plus, le Ministère poursuit activement des accords de sécurité sociale avec d'autres pays pour protéger la sécurité du revenu et l'admissibilité aux pensions de personnes qui ont vécu et travaillé au Canada et dans un autre pays. Ces accords favorisent la compétitivité des entreprises canadiennes exploitées à l'étranger. En outre, ils permettent de coordonner le fonctionnement des programmes du RPC et de la SV et les régimes de pension comparables d'autres pays qui versent des prestations de retraite, de vieillesse, d'invalidité et de survivant. Ces accords assurent aussi la continuité de la protection en matière de sécurité sociale lorsqu'un travailleur est détaché temporairement à l'étranger. Ils aident à prévenir les situations où les travailleurs doivent cotiser aux programmes de sécurité sociale des deux pays pour le même emploi. Jusqu'à présent, le Canada a signé 59 accords internationaux de sécurité sociale, dont 57 sont en vigueur, et il continue de négocier avec plusieurs autres pays. Aux termes de ces accords, des pensions étrangères totalisant 544 millions de dollars sont versées chaque année à des personnes vivant au Canada, alors que des prestations du RPC et de la SV totalisant environ 169 millions de dollars sont payées à des personnes résidant à l'étranger.

En 2015-2016, le Ministère a entrepris un renouvellement complet du Programme de prestations d'invalidité du RPC afin de transformer l'exécution du programme de sorte qu'il soit adaptable, novateur et rentable. Dans son rapport sur le PPIRPC, le vérificateur général a approfondi ces domaines à améliorer.

En 2015-2016, le Programme canadien pour l'épargne-invalidité a déclaré qu'au total, 128 294 REEI avaient été ouverts pour des Canadiens ayant une invalidité grave et prolongée. Le Ministère a dépassé ses attentes, car il projetait d'augmenter le nombre de nouveaux REEI au moyen de deux envois ciblant les Canadiens admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui ne détenaient pas de REEI. Le nombre de nouveaux comptes a augmenté au cours des mois qui ont suivi les deux envois.

Pour obtenir plus d'information sur les programmes de sécurité du revenu, consulter les **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur**.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
46 817 095 262	88 450 510 738	87 045 040 493	87 042 524 292	(1 407 986 446)

Le Budget principal des dépenses n'inclut pas les prévisions des prestations prévues par la loi versées au titre du RPC, s'élevant à 41 633 415 476 $, mais les autres colonnes l'incluent. L'écart entre les dépenses prévues et réelles est principalement attribuable à une surestimation du nombre de prestataires de la SV ainsi qu'à une surestimation, dans les dépenses prévues pour 2015-2016, du montant des prestations du RPC versées.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
4 120	4 381	261

L'écart entre l'utilisation des ETP réels et prévus résulte des ressources additionnelles engagées pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à la prestation des services du programme de la SV, provoquée par la croissance de la population.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels et antérieurs
Les aînés canadiens disposent d'un revenu acceptable qui leur permet de maintenir leur niveau de vie	Pourcentage d'aînés dont le revenu annuel dépasse le seuil de faible revenu* **Source :** Enquête canadienne sur le revenu	Sans objet (indicateur contextuel**)	**Résultat réel :** 2014 : 96,1 %*** **Résultats antérieurs :** 2013 : 96,3 % 2012 : 95,4 % 2011 : 93,5 % 2010 : 94 %
Les personnes admissibles ayant une invalidité grave (ainsi que leur famille ou leur tuteur) ouvrent un régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'épargner	Nombre total de régimes enregistrés ouverts depuis la création du programme **Source :** Données administratives	100 000	**Résultat réel :** 2015-2016 : 128 294 **Résultats antérieurs :** 2014-2015 : 100 732**** 2013-2014 : 83 594 2012-2013 : 67 756 2011-2012 : 54 787 2010-2011 : 42 678

Les familles canadiennes avec enfants disposent d'un revenu acceptable qui leur permet de maintenir leur niveau de vie	Pourcentage des familles avec enfants dont le revenu annuel dépasse le seuil de faible revenu (pourcentage de Canadiens dans des familles à faible revenu avec enfants; pourcentage de Canadiens dans des familles avec enfants et dont le revenu aurait été faible sans le soutien du Supplément de la prestation nationale pour enfants et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants) **Source :** Enquête canadienne sur le revenu	Sans objet (indicateur contextuel)	**Résultat réel :** 2015-2016 : non disponible*****

* Depuis 2012, Statistique Canada utilise une autre méthode pour calculer les données (l'Enquête canadienne sur le revenu au lieu de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Par conséquent, les résultats fondés sur les données antérieures à 2012 ne sont pas directement comparables et ne sont pas indiqués.

** Le Ministère se sert d'indicateurs contextuels pour surveiller les tendances sociales générales et guider l'élaboration des politiques. Aucun résultat précis n'est activement visé pour les activités mesurées par cet indicateur.

*** Il y a un délai entre la disponibilité des données et leur publication.

**** Ce nombre estimatif a été fourni lorsqu'il n'existait pas de données sur les résultats réels pour l'exercice. Le résultat réel est 101 064 et est indiqué comme tel dans le graphique.

***** Les résultats de rendement du Supplément de la prestation nationale pour enfants ont été obtenus au moyen de simulations à l'aide de la source officielle de données sur le revenu de Statistique Canada. À partir de 2012, cette source de données est devenue l'Enquête canadienne sur le revenu; celle-ci a remplacé l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, qui existant depuis longtemps. Les résultats de la simulation pour 2012 et les années subséquentes ne sont pas disponibles. Tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2016, l'Allocation canadienne pour enfants remplace la Prestation nationale pour enfants. Le ministère des Finances fera rapport du rendement de l'Allocation canadienne pour enfants dorénavant.

Développement social

Description

Ce programme vise à financer des programmes destinés aux sans-abri et aux personnes vulnérables à l'itinérance, ainsi que des programmes destinés aux enfants, aux familles, aux aînés, aux collectivités et aux personnes handicapées. Il permet de fournir à ces groupes les connaissances, l'information et les occasions nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes sociaux et économiques.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le Ministère entreprend des initiatives pour venir en aide aux itinérants ou aux personnes vulnérables à l'itinérance dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI). Depuis 2014, la SPLI a mis l'accent sur l'approche Logement d'abord, qui est axée sur le placement rapide des personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique dans des logements indépendants et permanents, puis sur l'offre de mesures de soutien et de services supplémentaires au besoin. D'après les données reçues jusqu'à présent (pour la période 2014-2015), 12 102 personnes ont été placées dans un logement stable au moyen des interventions de la SPLI, notamment au moyen de l'initiative Logement d'abord.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés promeut le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations; incite les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes; accroît la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés; et appuie la participation et l'inclusion sociale des aînés. En 2015-2016, 1 870 projets communautaires et pancanadiens avaient ciblé ces objectifs.

Le Ministère poursuit la mise en œuvre de projets d'innovation sociale qui soutiennent les enfants, les familles et les personnes handicapées au Canada dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS). Dans une série de projets pilotes avec effet multiplicateur (par l'entremise du PPDS – composante Enfants et familles), il a été confirmé que l'intégralité (100 %) des organismes sans but lucratif participants avait la capacité de nouer un partenariat et d'obtenir des ressources non fédérales afin d'améliorer leur viabilité et leur incidence. Dans la composante Personnes handicapées du PPDS, plus de 60 % des 19 organismes de personnes handicapées, qui avaient touché des fonds et produit un rapport, ont démontré leur capacité à obtenir des fonds supplémentaires de sources autres que fédérales.

L'effet multiplicateur a aussi produit de bons résultats pour le Fonds pour l'accessibilité, qui améliore l'accessibilité, supprime des obstacles, et permet à des Canadiens handicapés de participer à la vie de leur collectivité et d'y contribuer. Le Ministère avait fixé une cible, selon laquelle les projets financés devaient obtenir auprès d'autres sources des fonds pour 35 % de leurs coûts. Le résultat réel pour 2015 est supérieur à cette cible, car 81 % des coûts globaux des projets liés au Fonds ont été tirés d'autres sources.

Pour obtenir plus d'information sur les programmes de développement social, consulter les **Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur**.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
3 081 658 183	3 081 658 183	8 985 948 747	8 961 100 867	5 879 442 684

L'écart entre les dépenses prévues et réelles pour 2015-2016 résulte principalement de la bonification de la PUGE annoncée dans le budget de 2015, qui est entrée en vigueur en janvier 2015.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
345	289	(56)

L'écart entre l'utilisation des ETP prévus et réels s'explique par les retards de dotation et les départs imprévus.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels et antérieurs
Prévention et réduction de l'itinérance	Nombre de personnes occupant un logement plus stable grâce à des interventions dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, notamment Logement d'abord **Source :** Réseau électronique de rapports et d'information sur l'itinérance	5 000	**Résultat réel :** 2014-2015 : 12 102* **Résultats antérieurs :** 2013-2014 : 12 978 2012-2013 : 10 027 2011-2012 : 9 076 2010-2011 : 9 919
Les aînés participent à la vie communautaire et y contribuent	Nombre total de projets du programme Nouveaux Horizons pour les aînés permettant d'atteindre plus d'un objectif de programme : • promouvoir le bénévolat chez les aînés et les autres générations; • faire participer les aînés à la collectivité en leur demandant d'agir comme mentors; • sensibiliser la population aux mauvais traitements envers les aînés; • encourager la participation et l'inclusion sociales des aînés. **Source :** Données administratives	670	**Résultat réel :** 2015-2016 : 1 854 projets communautaires et 16 projets pancanadiens
Collectivités et milieux de travail accessibles permettant aux personnes handicapées de bénéficier de programmes, de services et de possibilités d'emploi	Nombre de personnes qui bénéficieront des projets financés **Source :** Données administratives	Sans objet**	**Résultat réel :** 2015-2016 : non disponible***

* Les résultats pour 2015-2016 ne seront disponibles qu'en novembre 2016.

** Le nombre de bénéficiaires de ce programme est largement tributaire des types de projets qui sont financés (petits projets ou projets de taille moyenne, projets communautaires ou en milieu de travail). Les données recueillies à ce jour ne permettent pas d'établir une cible pour cette mesure mais, au fil du temps, le Ministère sera en mesure de compiler et d'analyser les données et de fixer une cible pour les exercices futurs.

*** D'après les données disponibles (provenant des rapports d'activité finaux des projets financés); le Ministère pourra fournir des résultats pour cet indicateur seulement deux ans après que les projets ont été financés.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui servent à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Exécuter le plan des ressources humaines 2015-2020

Le Ministère a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre des initiatives et la réalisation des activités se rapportant aux objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie de l'effectif d'EDSC pour 2015-2020. Les progrès et les résultats clés liés au Plan d'action de l'effectif couvrant la période 2015-2016 d'EDSC comprennent les suivants :

- mise en œuvre de la nouvelle orientation en matière de dotation d'EDSC;
- amélioration de l'approche de gestion des talents à EDSC;
- élaboration de l'aperçu de la planification de la relève et de la trousse d'outils connexe;
- mise en œuvre de la Stratégie de perfectionnement en leadership;
- création de la Stratégie de dotation et de recrutement du Ministère;
- lancement des projets pilotes sur le mentorat de groupe pour les dirigeants potentiels et les micro-missions;
- mise en œuvre du Cadre intégré de santé mentale en milieu de travail et du plan d'action triennal.

Poursuivre la mise en œuvre du Programme de renouvellement des services habilitants

La mise en œuvre du Programme de renouvellement des services habilitants demeure une priorité du Ministère. Ce programme pluriannuel à plusieurs volets transforme la manière dont les employés accèdent aux services internes. La mise en œuvre de PeopleSoft en 2015-2016 a représenté un jalon important du Programme de renouvellement des services habilitants en donnant accès à une source unique d'information sur les ressources humaines. La gouvernance exercée à l'échelle des ministères et des directions générales a été déterminante pour la mise en œuvre réussie de la planification des ressources de l'organisation, au même titre que les fonctions centralisées de gestion de programme qui ont assuré l'harmonisation avec les initiatives de transformation du Ministère et du gouvernement du Canada qui se recoupent. Les travaux se sont poursuivis au sujet du système ministériel de gestion financière (SAP) qui a été mis en œuvre en avril 2014, en vue d'assurer la transition du projet de mise en œuvre vers des opérations stables et de continuer à améliorer les fonctionnalités du système. Le Programme de renouvellement des services habilitants continue de mettre à profit ces deux systèmes organisationnels de planification des ressources (SAP et PeopleSoft) pour normaliser, harmoniser et intégrer ses services internes dans les domaines des ressources humaines, de la gestion de l'information et de la technologie, des finances, de la gestion des biens, de l'approvisionnement ainsi que de l'intégrité et de la sécurité internes.

Continuer de renforcer la capacité et les processus de planification des investissements et de gestion des projets

EDSC a continué d'améliorer la planification des investissements en mettant en place une stratégie d'approvisionnement au début des projets pour définir les activités d'approvisionnement prévues durant le cycle de vie des projets. Cette initiative favorise, horizontalement au sein du Ministère, les processus de budgétisation, de prévision et de planification des ressources humaines de grande qualité. De plus, elle rend plus probable l'exécution des projets en temps opportun dans les budgets approuvés et contribue utilement à l'initiative ministérielle de planification de l'effectif.

Continuer d'intégrer la planification de la gestion financière, des ressources humaines et des activités

Le travail se poursuit au cours de l'exercice 2015-2016 en vue d'établir un environnement entièrement « intégré » pour les rapports de planification et de rendement. Cette année, grâce à des efforts communs visant à harmoniser la production de rapports et la planification stratégique et opérationnelle ainsi que la planification des activités, de la main-d'œuvre et des investissements, le Ministère a renforcé sa capacité à planifier d'une manière plus cohérente.

De plus, le Ministère a produit un plan stratégique ministériel révisé qui tient compte de l'orientation et de la gestion stratégiques du Ministère pour les trois à cinq prochaines années, et qui appuie une vision, des buts et des objectifs communs tout en concentrant les efforts en ce sens.

Améliorer la sécurité ministérielle

Dans le contexte du cadre de sécurité ministérielle, le Ministère élabore des lignes directrices nationales relatives aux évaluations de la menace et des risques, et précise le rôle de surveillance exercé par les agents de sécurité du Ministère. Ces mesures visent à mettre en place une approche organisationnelle commune relative à ces évaluations, ce qui est essentiel pour l'instauration de mesures de sécurité appropriées afin de protéger les employés, l'information et les biens du Ministère.

Le projet portant sur le système de gestion des incidents de sécurité d'EDSC a aussi été officiellement approuvé. Ce dernier constitue une solution ministérielle centralisée pour la surveillance et la déclaration des incidents de sécurité, l'analyse des tendances et l'élaboration de stratégies d'atténuation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
906 173 311	906 173 311	947 436 515	892 479 726	(13 693 585)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016
4 477	3 943	(534)
L'écart entre l'utilisation des ETP prévus et réels s'explique par le salaire moyen utilisé pour établir les ETP prévus, qui était inférieur au salaire moyen réel, d'où la surestimation des ETP prévus.		

Section IV : Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles sur le **site Web d'Emploi et Développement social Canada**.[11]

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont disponibles sur le **site Web d'EDSC**[12].

- **Stratégie ministérielle de développement durable**[13]
- **Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus**[14]
- **Initiatives horizontales**[15]
- **Vérifications internes et évaluations**[16]
- **Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes**[17]
- **Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor**[18]
- **Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État**[19]
- **Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes**[20]

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée ***Rapport sur les dépenses fiscales fédérales***[21]. Ce rapport fournit également des renseignements contextuels sur chaque dépense fiscale, tels que des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois à des programmes de dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Siège

140, promenade du Portage, Portage IV
Gatineau (Québec) K1A 0J9
Canada

Téléphone : 1-800-622-6232
Sans frais : 1-800-622-6232
Site Web : **www.edsc.gc.ca/fra/accueil.shtml**
Adresse de courriel : **NC-SPR-PSR-CPMD-DPMG-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca**

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Programme Alignment Architecture*)	Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.
cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*)	Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.
cible (*target*)	Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.
crédit (*appropriation*)	Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.
dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)	Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.
dépenses législatives (*statutory expenditures*)	Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.
dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)	Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère et il doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plans (*plans*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)	Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.
programme temporisé (*sunset program*)	Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.
rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*)	Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.
rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*)	Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ce rapport est déposé au Parlement chaque printemps.
rendement (*performance*)	Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.
résultats (*results*)	Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.
résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*)	Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.
résultat stratégique (*Strategic Outcome*)	Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

1 *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, **http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-5.7/index.html**

2 Lois et règlements d'EDSC, **http://www.edsc.gc.ca/fr/edsc/lois_reglements/index.page**

3 Information sur EDSC, **http://www.edsc.gc.ca/fr/edsc/ministere/index.page?**

4 Lettres de mandat des ministres, **http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat**

5 *Comptes publics du Canada 2016*, **http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html**

6 Cadre pangouvernemental, **http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-fra.asp**

7 États financiers consolidés (non audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, **http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/etats-financiers.html**

8 État des résultats prospectif consolidé (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, **http://www.edsc.gc.ca/fr/rapports/rpp/2015_2016/etatsfinanciers.page**

9 États financiers, **http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/etats-financiers.html**

10 Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur, **http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/programmes-niveau-inferieur.html**

11 Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur, **http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/programmes-niveau-inferieur.html**

12 *Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016*, **http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016.html**

13 Stratégie ministérielle de développement durable, **http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/developpement-durable.html**

14 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus, **http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/paiements-transferts.html**

15 Initiatives horizontales,
http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/initiatives-horizontales.html

16 Audits et évaluations internes,
http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/audits-evaluations.html

17 Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes,
http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/reponse-comites-audits.html

18 Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor,
http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/sct-approbation-projets.html

19 Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État,
http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/projets-transformation-etat.html

20 Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes,
http://www.canada.ca/fr/emploiet-developpement-social-canada/services/rapports/rapport-ministeriel-rendement/2015-2016/frais.html

21 *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales*, **http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp**